



Réception au contrôle de légalité le 06/03/2019 à 15:58:07
Référence technique : 054215400391-20190304-2019_02002
Arrêté le 06/03/2019 - Certifié exécutoire le 06/03/2019

Rapport d'orientation budgétaire 2019

Ville de Baccarat

Conseil municipal du 4 Mars 2019



Préambule

POUR RAPPEL :

Le Débat d'Orientation Budgétaire retrace :

- Les grandes orientations budgétaires de l'année à venir.
- Les enjeux prospectifs de la politique menée par l'exécutif et les moyens qu'il entend déployer pour y répondre
- Les engagements qui seront portés par la collectivité dans les années qui viennent, notamment en termes d'investissements
- Les perspectives de financement et notamment l'évolution attendue de la dette

Il s'appuie sur un rapport d'orientation présenté en séance et mis à la disposition du public afin que chacun puisse le consulter et dispose des informations relatives à la vie budgétaire et financière de la Commune.

Le principe de la tenue du débat fait désormais l'objet d'un vote formel du Conseil Municipal.

Ce débat n'a pas vocation à constituer l'exposé d'un pré-budget mais a dessiner les grands axes au sein desquels le budget de l'exercice inscrita,

ELEMENTS DE CONTEXTE

De 2018 à 2022, la loi de programmation des Finances publiques, a fixé une trajectoire prévoyant la réduction de la dette publique, de la dépense publique, du déficit public et du taux des prélèvements obligatoires. Le projet de loi de finances 2019 vient confirmer ces orientations.

Rappelons que sur le quinquennat, c'est une économie de 13 milliards € sur les dépenses de fonctionnement qui est attendue, de la part de l'ensemble des administrations publiques locales, participant ainsi à la baisse de la dépense publique. Pour amener les collectivités à réduire ces dépenses, l'Etat a initié une démarche contractuelle dès 2018.

Au 1er juillet 2018, 229 collectivités sur 322 concernées, ont signé le contrat visant à respecter l'objectif de réduction de la dépense locale, fixé à 1,2 % pour l'ensemble des communes, mais avec des possibilités de modulation pour tenir compte des spécificités locales. La ville de Baccarat n'est pas touchée par cette obligation mais depuis plusieurs années elle essaie d'apporter sa pierre à l'éédifice de la réductions des dépenses de fonctionnement.

Sommaire

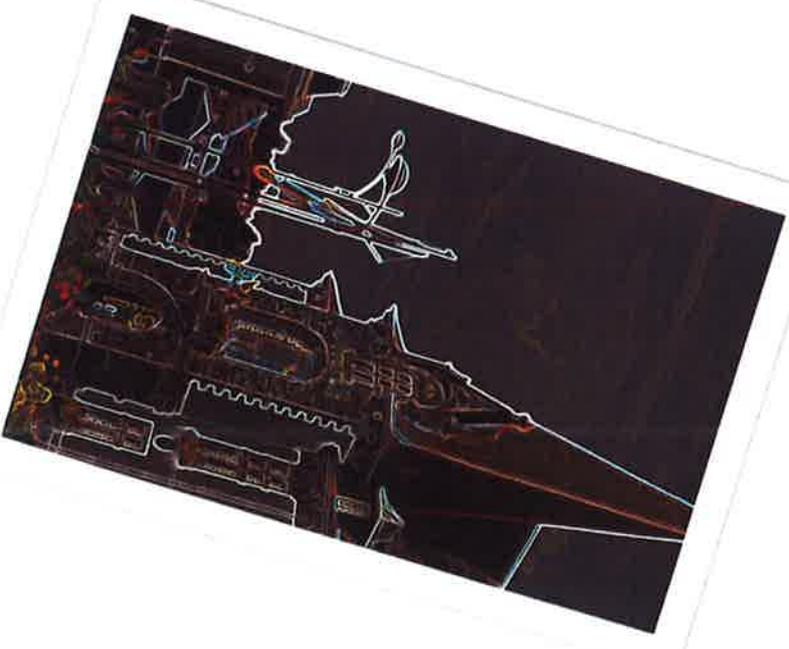
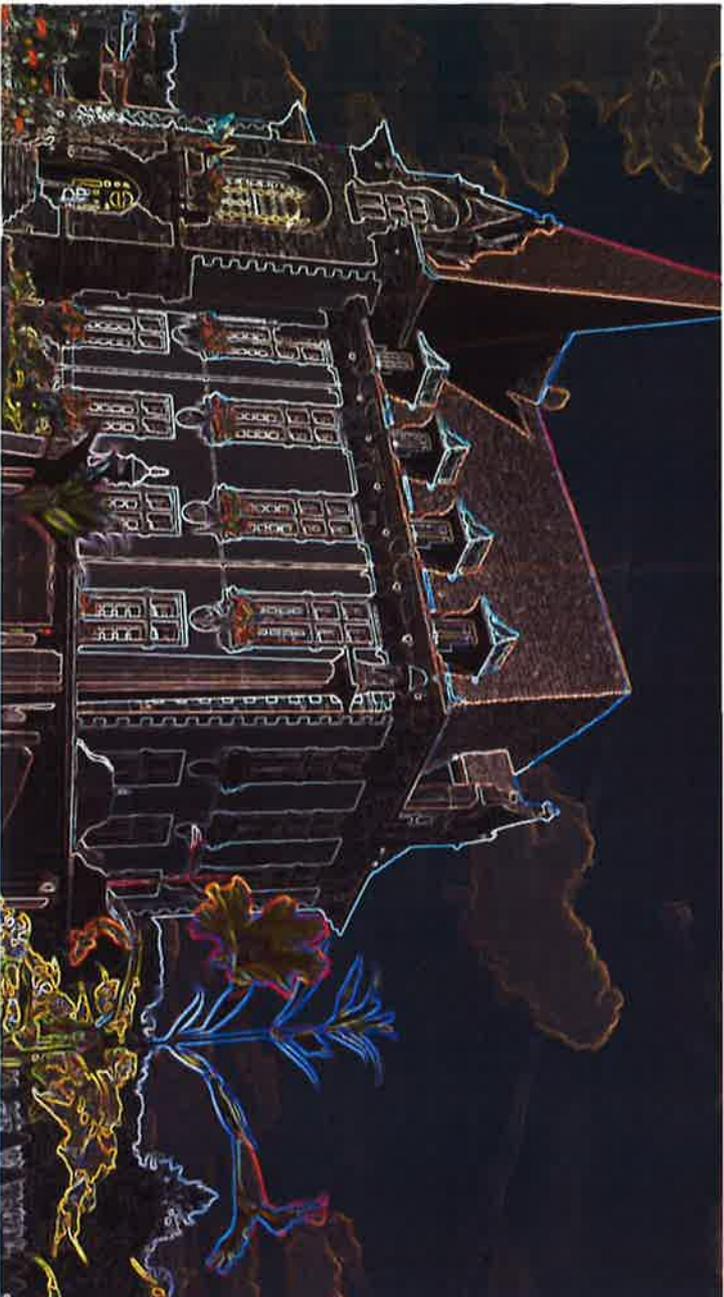
DOB 2019

DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE



- **Contexte général: situation économique et sociale**
 - Contexte économique, financier national et perspectives de la loi de finances 2019
 - Situation globale du bloc communal
- **Situation et orientations budgétaires de la collectivité**
 - Recettes de fonctionnement
 - Fiscalité
 - Concours de l'Etat
 - Attribution de compensation
 - Dépenses de fonctionnement
 - Dépenses de personnel
 - Subventions
 - Section d'investissement
 - Dette
 - Recettes d'investissement
- **Ratios appliqués à la ville de Baccharat**
- **Programmation des projets de la collectivité**
 - Une gestion financière et budgétaire qui s'inscrit dans le temps
 - Programmation des investissements
 - Les priorités d'investissement retenus pour la période 2018-2020
- **Conclusion**

CONTEXTE GENERAL : SITUATION ECONOMIQUE ET SOCIALE



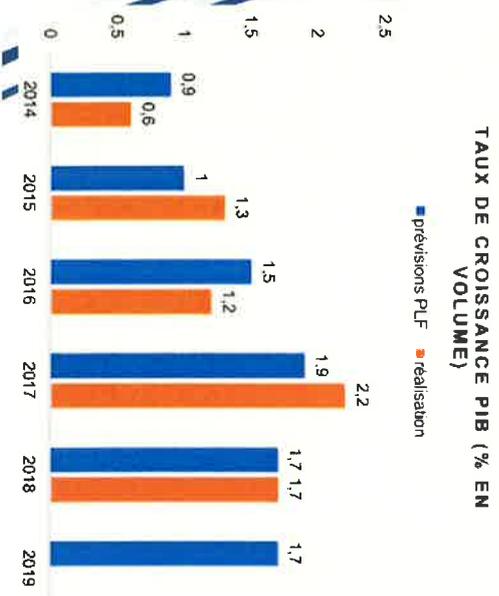
Contexte National : Nos indicateurs à l'horizon 2019

Les prévisions de croissance pour 2019

La LFI 2019 est bâtie, conformément à la loi de programmation des finances 2018-2022, sur un taux de croissance de +1,7% pour 2019

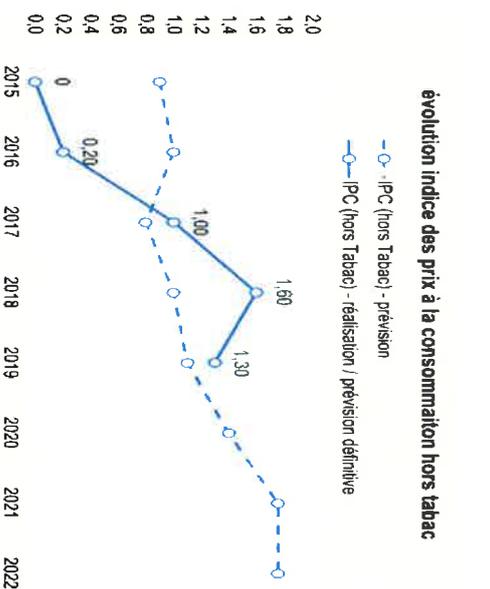
La LFI 2019 revoit à la baisse la prévision de croissance par rapport au programme de stabilité européen d'avril 2018 (+1,9%)

Cette révision s'explique par une moindre croissance attendue de la demande mondiale adressée à la France, et une hausse des prix du pétrole.



Les prévisions d'inflation pour 2019

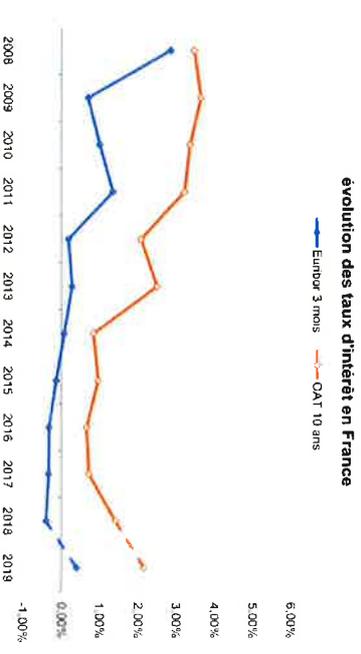
L'inflation progresse en 2018 par rapport aux prévisions du PLF 2018 (1%). Les prévisions de la LFI 2019 sont bâties sur un ralentissement de l'inflation (+1,3% hors tabac, +1,4% au global) sous l'hypothèse d'un gel du cours du pétrole à son niveau actuel.



Les prévisions d'évolution des taux d'intérêt

La France continue de bénéficier de conditions de financement très favorables, grâce au maintien de la confiance des investisseurs et aux effets prolongés de la politique monétaire accommodante menée par la Banque centrale européenne (BCE).

Le resserrement graduel de la politique monétaire de la BCE, associé avec la croissance de l'inflation devrait entraîner un redressement des taux de courts terme et de moyen-long terme.



Contexte national : le budget prévisionnel de l'ETAT

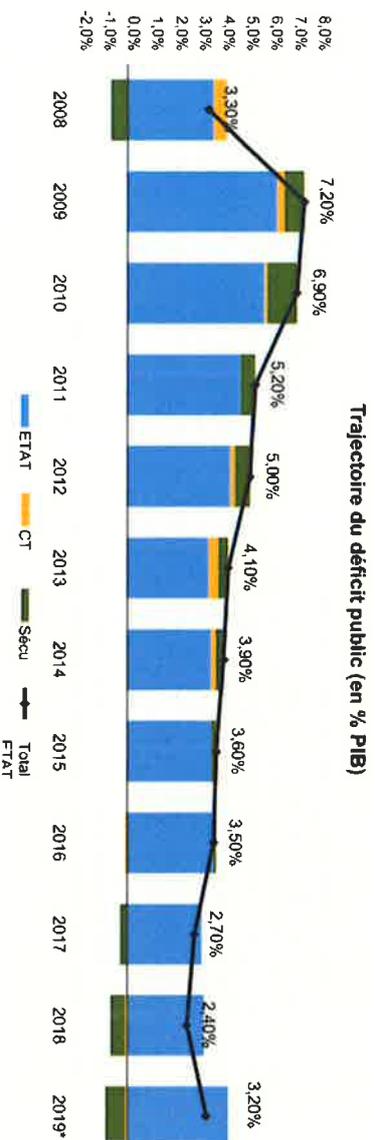
Le solde de l'Etat

Après une amélioration en 2018 (80 Mds €, soit 2,4% du PIB), la trajectoire du déficit de l'Etat se détériore et s'établit à 107,7 Md€. L'accroissement du déficit public résulte notamment de la transformation du CICE en allègement de charges, et la revalorisation de la prime d'activité.

Le déficit public 2019 est corrigé à 3,2 % du PIB.

	en Md€			
	PLF 2018	LFR 2018	PLF 2019	LFI 2019
Budget général	326,3	326,4	328,8	332,7
PSR collectivités territoriales (PSR-CT)	40,3	40,1	40,5	40,6
PSR Union Européenne	19,9	20,7	21,5	21,4
Dépenses totales BG + PSR	386,5	387,2	390,8	394,7
Recettes fiscales nettes	286,6	293,3	278,9	273,5
Recettes non fiscales	13,2	13,6	12,5	12,5
Recettes Etat	299,8	306,9	291,4	286,0
Solde CS et Budgets annexes hors FMI	1,0	0,2	0,6	1,0
Solde Etat	-85,7	-80,1	-98,8	-107,7

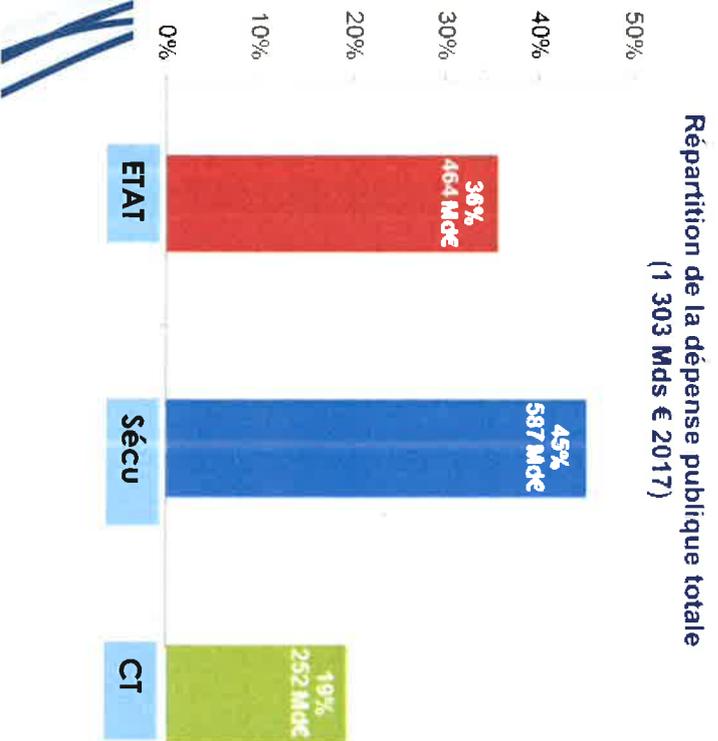
La trajectoire du déficit public : une nouvelle augmentation du déficit public



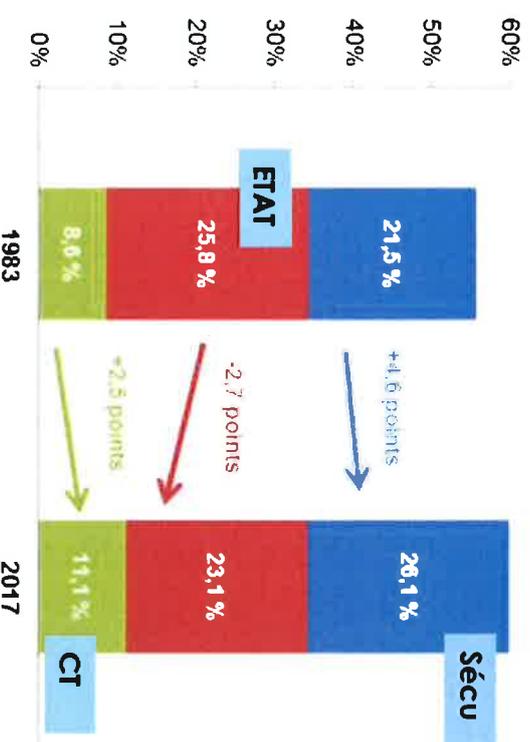
Contexte national : Répartition de la dépense publique et son évolution

La répartition de la dépense publique et l'évolution

Les Administrations locales représentent 19% de la dépense publique en 2017 : leur poids reste constant par rapport à l'évolution des dépenses des Administrations de l'Etat.



Poids des différentes catégories dans le PIB



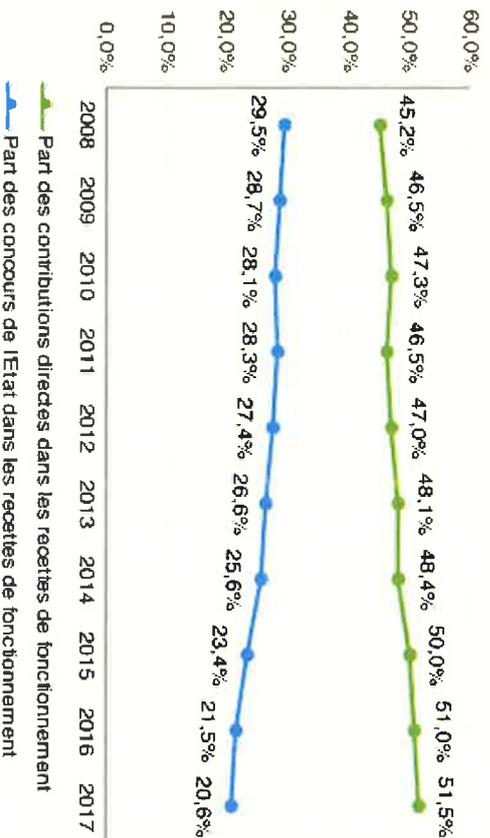
- Rapporté au PIB, la dépense publique des Administrations locales reste stable (11,1% du PIB en 2017). Elle représentait 11,4% du PIB en 2015.
- Seule la part de la dépense des Administrations de l'Etat dans le PIB augmente en 2017 par rapport à 2016.

Situation du bloc local : La situation financière du bloc local reste tendue mais se redresse depuis 2016.

- Au niveau du bloc communal, la situation financière s'est redressée en 2017 après une légère dégradation en 2016, malgré la baisse des dépenses de fonctionnement.
- L'année 2018 devrait voir l'épargne du bloc local progresser avec l'évolution maîtrisée des dépenses de fonctionnement et des recettes plus dynamiques.

Depuis 2014, la hausse de la fiscalité locale prend le relais de la baisse des concours financiers.

La dynamique de la fiscalité pour pallier la diminution des concours financiers

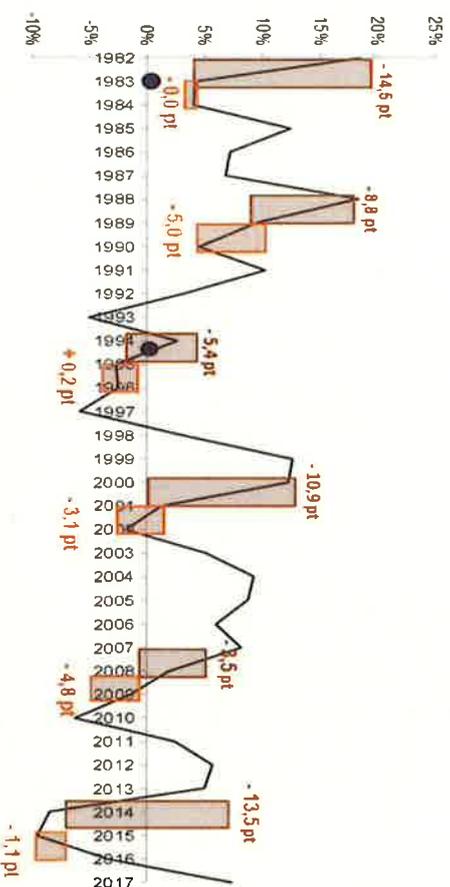


Le cycle électoral influence en partie la dynamique d'investissement

L'évolution de l'investissement local est en grande partie liée au cycle électoral communal, avec des disparités marquées selon les niveaux de collectivités.

En 2017, les dépenses d'investissement des collectivités ont fortement augmenté (+6,1% par rapport à 2016) et devrait se confirmer en 2018 et 2019, années préélectorales.

Cette reprise de l'investissement doit également être mise en perspective avec l'amélioration de la situation financière du bloc local et l'amélioration de la capacité d'autofinancement



Situation globale du bloc local: situation financière les principaux ratios par strates de collectivités 2018 (prévisions)

L'épargne poursuit son amélioration à l'échelle des collectivités, à l'exception de la strate intercommunale, marquée par la hausse sensible des dépenses de fonctionnement

La reprise de l'investissement se confirme à toutes échelles de collectivités, particulièrement au niveau du bloc local (communes + EPCI)

Finances locales 2018 (estimations)*	
Recettes de fonct.	226,6 Md€, + 1,3 %
Dépenses de fonct.	183,9 Md€, + 0,9 %
Épargne brute	42,8 Md€, + 2,8 %
Investissement	54,2 Md€, + 7,0 %
Encours de dette	182,9 Md€, + 0,5 %

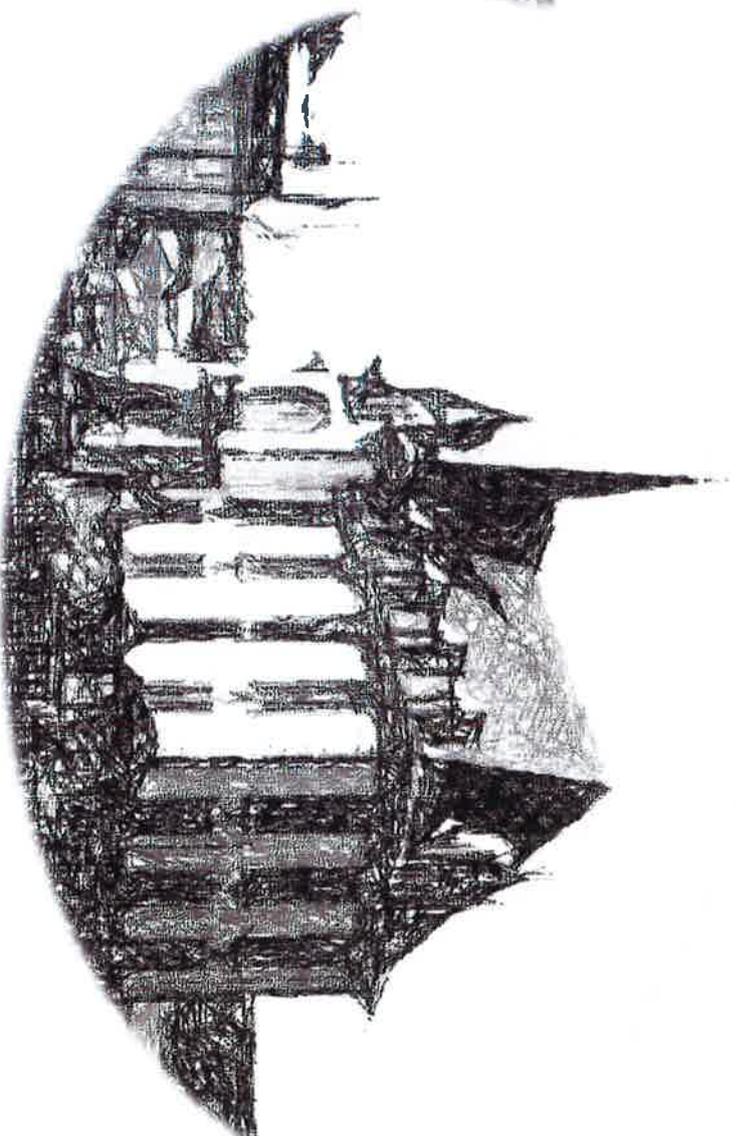
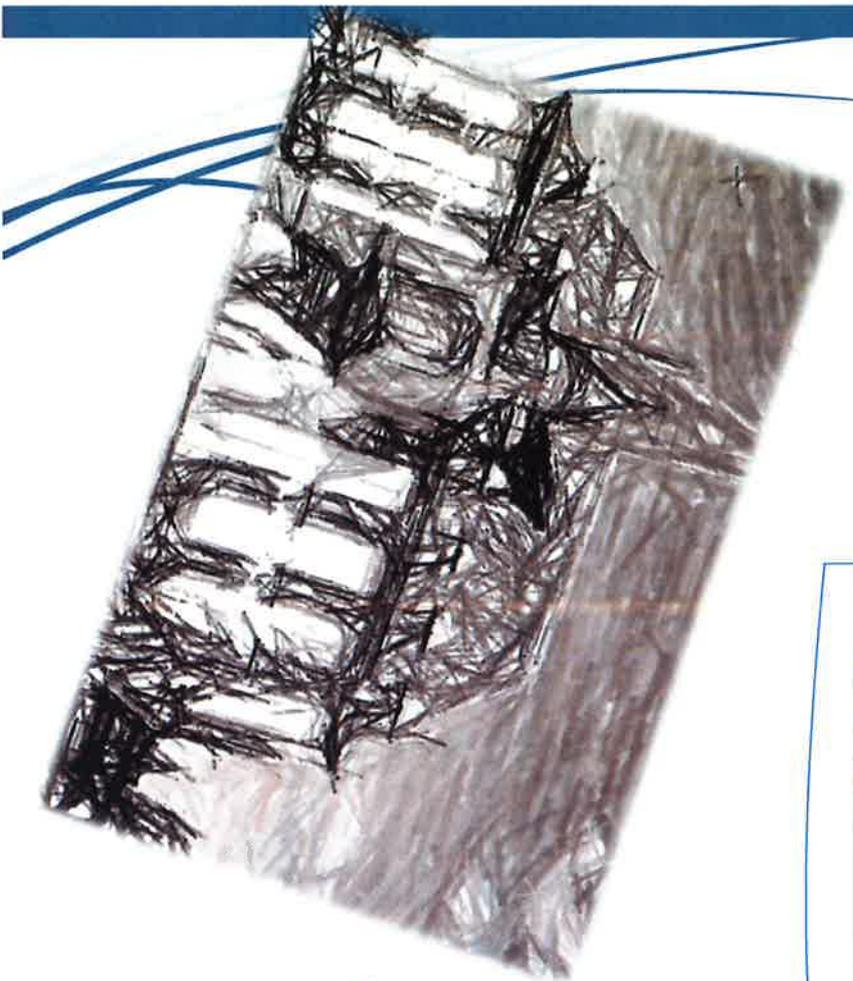
Finances des départements 2018 (estimations)*	
Recettes de fonct.	68,1 Md€, + 0,7 %
Dépenses de fonct.	59,7 Md€, + 0,0 %
Épargne brute	8,3 Md€, + 6,3 %
Investissement	9,5 Md€, + 5,0 %
Encours de dette	32,2 Md€, - 1,6 %

Finances des communes 2018 (estimations)*	
Recettes de fonct.	82,1 Md€, + 1,5 %
Dépenses de fonct.	70,0 Md€, + 0,7 %
Épargne brute	12,0 Md€, + 6,4 %
Investissement	22,6 Md€, + 7,2 %
Dette	65,4 Md€, + 0,3 %

Finances des EPCI à fiscalité propre 2018 (estimations)*	
Recettes de fonct.	43,8 Md€, + 1,6 %
Dépenses de fonct.	38,6 Md€, + 2,2 %
Épargne brute	5,1 Md€, - 2,5 %
Investissement	9,4 Md€, + 8,9 %
Dette	25,5 Md€, + 2,5 %

Finances des régions & Collectivités territoriales uniques 2018 (estimations)*	
Recettes de fonct.	27,9 Md€, + 1,9 %
Dépenses de fonct.	22,1 Md€, + 1,5 %
Épargne brute	5,8 Md€, + 3,2 %
Investissement	10,0 Md€, + 0,8 %
Encours de dette	27,6 Md€, + 2,0 %

Situation et orientations budgétaires de la collectivité



La fiscalité

11

Répartition entre Commune et Intercommunalité

Année 2018	BACCARAT		CCTLB		TOTAL CONTRIBUTUABLE		
	TAUX	PRODUIT	TAUX	PRODUIT	TAUX	PRODUIT	
BASE 2018 (1288M)							
TH	4 488 048	17,89	806 502	11,63%	517 052	29,52%	1 323 554
TFB	4 489 275	21,89%	982 527	1,83%	75 468	23,72%	1 057 995
TFNB	47 089	47,84%	22 527	6,91%	3 524	54,75%	26 051
CFE	1 157 585			25,88%	299 663	25,88%	299 663
					1 811 556		2 707 263

Année 2017	BACCARAT		CCTLB		TOTAL CONTRIBUTUABLE		
	TAUX	PRODUIT	TAUX	PRODUIT	TAUX	PRODUIT	
BASE 2017 (1288M)							
TH	4 520 689	16,72%	755 859	11,63%	520 412	28,35%	1 276 271
TFB	4 424 151	20,36%	900 757	1,83%	81 025	22,19%	981 782
TFNB	46 341	44,51%	20 626	6,91%	3 202	51,42%	23 828
CFE	1 047 910			27,08%	283 630	27,08%	283 630
					1 677 242		2 565 511

Delta N - 1	134 314	7 438	141 752
-------------	---------	-------	---------

Produit de la fiscalité directe locale 2014 à 2018

Taxes	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018 (1)
Taxe d'habitation	920 041 €	959 791 €	918 677 €	767 114 €	806 502 €
Taxe sur le foncier bâti	698 056 €	710 575 €	722 914 €	906 224 €	982 527 €
Taxe sur le foncier non bâti	15 996 €	16 157 €	16 316 €	20 831 €	22 527 €
Cotisation foncière des entreprises	238 924 €	198 127 €	218 467 €		
Total recettes taxes directes locales	1 873 017 €	1 884 650 €	1 876 374 €	1 694 169 €	1 811 556 €

Evolution des taux de la fiscalité directe locale 2013 à 2018

Taxes	2013	2014	Taux taxes directes locales				2018
			2015	2016	2017		
Taxe d'habitation	TH	19,88	20,38	20,38	20,38	16,72	17,97
Taxe foncière bâti	TFPB	15,96	16,36	16,36	16,36	20,36	21,89
Taxe foncière non bâti	TFPNB	34,41	35,27	35,27	35,27	44,51	47,84
Cotisation foncière des entreprises	CFE	20,33	20,84	20,84	20,84		

Attribution de compensation Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat

- Au 1^{er} Janvier 2017, les Communes membres de l'ex-CCVC et celles de l'ex-CCL ont créé ensemble la Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat.

Cet EPCL, à fiscalité propre, a mis en place la fiscalité professionnelle unique. C'est donc la Communauté de Communes qui perçoit directement toutes les taxes issues de la réforme de l'ancienne taxe professionnelle. En contrepartie, les Communes perçoivent une attribution de compensation.

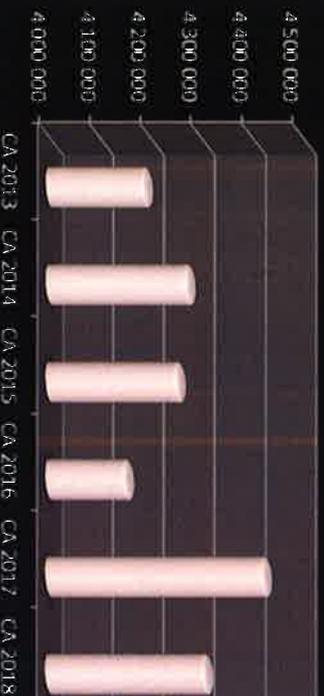
Le montant 2018 du versement de l'attribution de compensation s'élève à 1 862 191 €. Ce montant sera identique en 2019.

SOURCES	Fiche DGF 2016	Etat 1288 2016						DGRFP			Etat 1259 2016	Transfert de charges (rapport de la CLECT du 28/08/2017)			Neutrallisation fiscale	ATTRIBUTION DE COMPENSATION 2017		
		Dotation CPS Valeur 2016	CFE	CVAE	IFER	TAFNB	TASCOM	Bases TH	Taux rebasé	Transfert Part Départementale TH	OUST	Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage	Fourrières / Chenil	ZA Baccarat / Bartrichamps			ZA Thiarville sur Mourthe	
Communes																		
	Délibération CCL 2011-011 du 27 janvier 2011																	
BACCARAT	407 390	204 307	218 697	14 019	2 307	16 005	4 507 736	0,00%	362 422	12 354		-3 268	0	-96 886	249 897	475 207	1 862 191	

Dépenses de fonctionnement

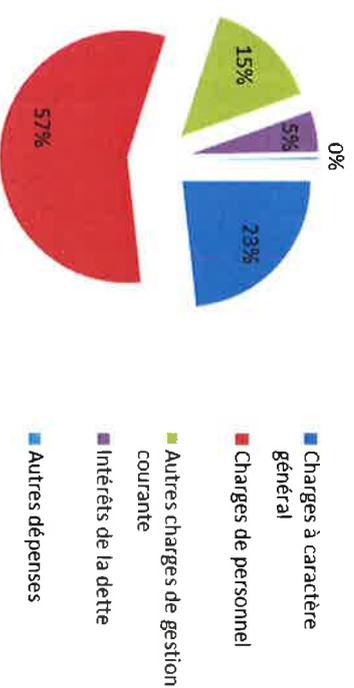
Dépenses réelles de fonctionnement	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018
Charges à caractère général	846 717	924 828	883 554	884 744	975 162	989 896
Charges de personnel	2 526 207	2 496 854	2 566 361	2 500 277	2 405 088	2 409 267
Atténuations de produits	1 525	0	19 368	22 011		
Autres charges de gestion courante	525 955	500 201	519 253	517 145	602 165	681 072
Intérêts de la dette	293 951	276 311	248 938	235 389	221 497	225 859
Autres dépenses	2 465	83 303	24 963	1 174	227 627	11 089
Total	4 196 820	4 281 497	4 262 437	4 160 740	4 431 539	4 317 183
Delta N.-1		84 676	-19 060	-101697	270 799	-114 356

Evolution des dépenses de fonctionnement de 2013 à 2018



IMPORTANT :
La ville de Baccarat a continué sa dynamique de maintien des dépenses de fonctionnement.

Dépenses de fonctionnement 2018



Dépenses de personnel

16

Evolution des charges de personnel par budget :

LIBELLES	ANNEE 2013	ANNEE 2014	ANNEE 2015	ANNEE 2016	ANNEE 2017	ANNEE 2018
Budget FPA	68 527	72 144	54 677	58 095	67 772	79 789
Budget ASST	94 714	88 788	67 207	62 832	95 712	70 549
Budget EAU	79 539	90 516	85 665	86 205	104 307	163 933
Budget VILLE	2 526 207	2 496 854	2 566 361	2 500 277	2 405 052	2 409 267
TOTAL	2 768 987	2 748 302	2 773 910	2 707 409	2 672 843	2 723 539

Explications :

CIA 2018 : 16 773,45€
 Régularisation congé longue durée :
 19 110,5€
 + Eléments de paies (changement
 d'échelon, cotisations,
 stagiarisation de 3 agents, ...)

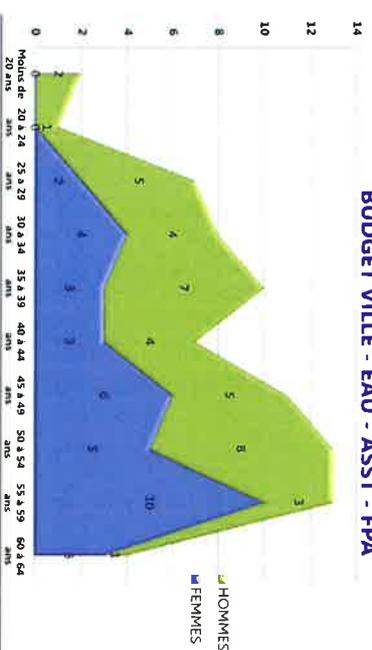
Les prochains départs en retraite

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Femmes	3	2	3	3	1	3	1	2
Hommes	1	2	3	3	3	2	2	2
Technique	2	0	0	0	0	1	1	2
Administratif	3	0	1	1	1	1	1	1
TOTAL	7	2	7	7	5	7	5	7

Répartition des agents de la collectivité :

AGE	FEMMES	HOMMES	TOTAL
Moins de 20 ans	0	2	2
20 à 24 ans	0	1	1
25 à 29 ans	2	5	7
30 à 34 ans	4	4	8
35 à 39 ans	3	7	10
40 à 44 ans	3	4	7
45 à 49 ans	6	5	11
50 à 54 ans	5	8	13
55 à 59 ans	10	3	13
60 à 64 ans	3	1	4
TOTAL	36	40	76

Pyramide des âges des agents actifs
 BUDGET VILLE - EAU - ASST - FPA



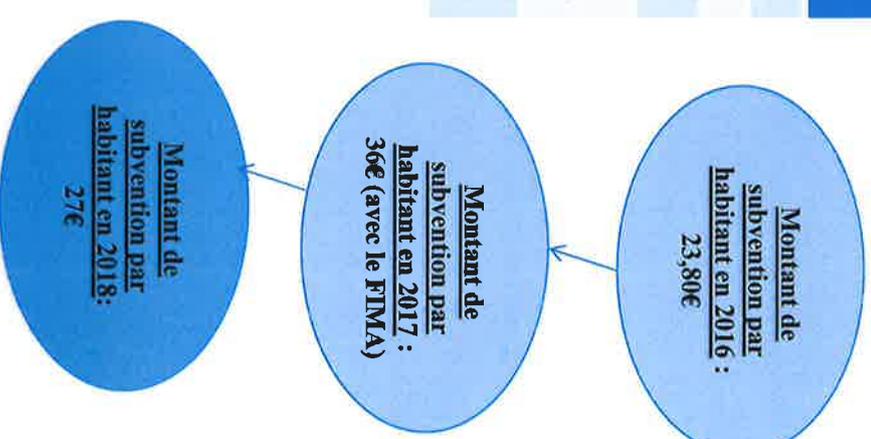
Subventions versées aux associations

	2014 <small>(montant en €)</small>	2015 <small>(montant en €)</small>	2016 <small>(montant en €)</small>	2017 <small>(montant en €)</small>	2018 <small>(montant en €)</small>
Associations sportives	44 920 €	65 223 €	53 216 €	48 756 €	43 160 €
Associations caritatives	7 550 €	8 050 €	7 550 €	8 150 €	6 500 €
Associations patriotiques	500 €	720 €	1 100 €	950 €	300 €
Associations culturelles	36 400 €	46 850 €	46 650 €	110 250 € <small>(FIMA : 40 000€ + Ecole de Musique 48 000€)</small>	73 700 € <small>(dont Ecole de Musique 50 000€)</small>
TOTAL des subventions accordées	89 370 €	120 843 €	108 516 €	168 106 €	123 660 €

Les demandes de subventions 2018, ont fait l'objet d'un examen attentif en fonction d'éléments d'arbitrage définis. L'année 2019 ne dérogera pas à cette règle et chaque demande fera l'objet de cette même attention.

Par ses subventions et différentes formes de soutien pratique, la municipalité accompagne l'ensemble des associations qui contribuent au dynamisme de la vie locale et à tisser un lien social fort dans la commune. Par les activités et les animations qu'elles organisent, les associations sont des acteurs irremplaçables de la construction du lien social. Ce sont elles qui permettent le maintien de la solidarité, l'épanouissement des individus à tous les âges de la vie, le développement culturel et sportif.

Tout versement de subvention est obligatoirement soumis à délibération en Conseil municipal



Section d'investissement

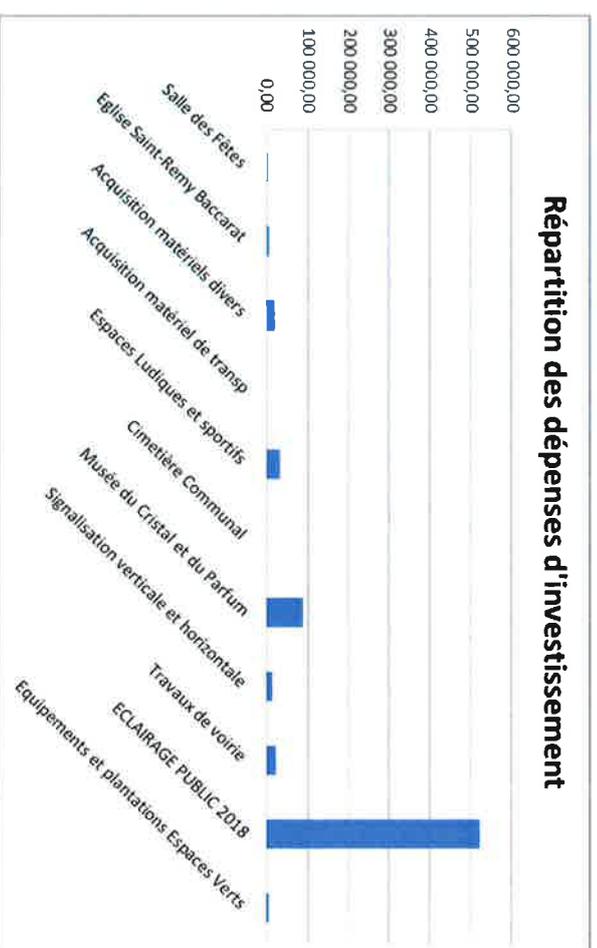
LES PRINCIPALES DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2018

Designation	2018
Salle des Fêtes - Remplacement Porte	3 992,99
Eglise Saint-Remy Baccarat - Fabrication de Outeaux	7 038,00
Acquisition matériels divers : Changement Chaudière Appartement Collège /	
Tablette + Vidéoprojecteur dans les écoles	18 680,21
Acquisition matériel de transp. : Publication Marché	387,43
Espaces Ludiques et sportifs : Etude construction d'un court de tennis /	
Revêtement de sol / Remplacement porte WC Arbitre Stade Humbert /	
Parafoudre / Eclairage Tennis / Souffleur / Equipement cardio-vasculaire	32 492,67
Cimetière Communal : Publication Marché Travaux de reprise de sépultures	
sur le terrain commun	318,86
Musée du Cristal et du Parfum : Phase Diagnostic / Marché de recrutement	
d'un contrôleur technique et d'un coordinateur SPS	88 292,10
Signalisation verticale et horizontale : Campagne de stationnement 2017	15 060,72
Aménagement Usors / Projet aménagement d'un parking sur le cimetière	
communal / Divisions parcellaires	23 450,40
ECLAIRAGE PUBLIC 2018	522 870,65
Equipements et plantations Espaces Verts : Aménagement des bords de	
Meurthe	5 261,19

Les subventions d'investissement :

- Tablette / vidéoprojecteur Ecoles : 8000€
- Marché du Flacon et du Parfum : 80 000€
- Eclairage public : 70 950€ du Conseil Départemental + 199 251€ soit 269 546€

Répartition des dépenses d'investissement



Total des principaux investissements :

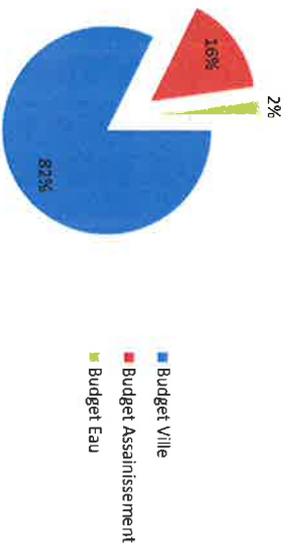
717 845,22€ soit **158 euros** par habitant sur l'année 2018 (sur une base de **4540** habitants)

La dette

- Le remboursement de la dette constitue une dépense obligatoire, qu'il s'agisse du remboursement du capital ou des frais financiers. L'approche globale de la dette permet de mettre en exergue les données générales en synthétisant les informations nécessaires à la définition de la stratégie financière adéquate. Les communes, investisseurs récurrents et développeurs de services, sont des emprunteurs structurels, donc permanents.

EVOLUTION DE LA DETTE entre le 31/12/2014 et le 31/12/2018					
	VILLE	ASSAINISSEMENT	EAU	TOTAL CRD	DELTA N-1
31/12/2014	9 300 000 €	1 490 000 €	409 000 €	11 199 000 €	
31/12/2015	7 100 000 €	1 390 000 €	260 000 €	8 750 000 €	- 2 449 000 €
31/12/2016	6 607 000 €	1 290 000 €	215 000 €	8 112 000 €	- 638 000 €
31/12/2017	6 300 000 €	1 186 000 €	172 000 €	7 658 000 €	- 454 000 €
31/12/2018	6 183 440 €	1 093 876 €	136 594 €	7 413 910 €	- 244 090 €

Structure de la Dette au 31/12/2018



Explication sur la hausse de l'endettement en 2018 :

Budget Ville : Financement Eclairage public (autofinancer en moins de 10 ans les économies de fonctionnement)
Budget Eau : Emprunt pour le changement de conduite rue des Gadines qui va débiter 1er semestre 2019

Désendettement:

BUDGETS	DESENDETTEMENT 2018		
	2016	2017	2018
Budget Ville	536 000 €	565 000 €	608 500 €
Budget Eau	42 000 €	43 000 €	35 300 €
Budget Assainissement	100 000 €	104 000 €	92 300 €
Total Capital remboursé	678 000 €	712 000 €	736 100 €

Capacité de Désendettement: Encours de la dette / Epargne brute : 9,5 ans

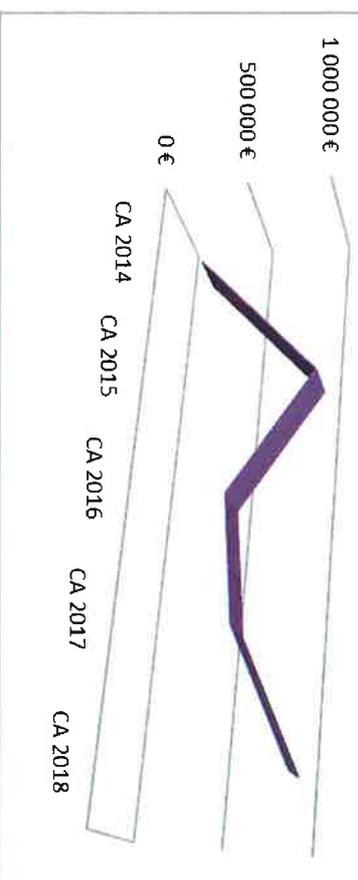
La capacité de désendettement est un indicateur fluctuant qui ne permet pas toujours de mettre en avant la réalité financière d'une Commune
Pour rappel :

Année	2015	2016	2017	2018
Indicateur	11	7,5	14	9,6

Recettes d'investissement

Recettes réelles d'investissement					
Désignation	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018
Dotations, fonds divers et réserves (FCTVA)	120 625 €	273 379 €	204 718 €	109 846 €	281 939 €
Subventions d'investissement reçues	76 939 €	221 522 €	70 991 €	203 300 €	159 485 €
Emprunts et dettes assimilés	0	450 000 €	200 000 €	256 865 €	500 450 €
TOTAL RECETTES	197 564 €	944 901 €	475 709 €	570 011 €	941 874 €

Evolution des recettes d'investissement entre 2014 et 2018



A garder à l'esprit :

La situation est préoccupante du côté de l'investissement public : les dépenses d'investissement des petites villes ont baissé, sur la période 2013-2016, de 15,5 % par an. Si on constate en 2017 une légère reprise (+ 6,5 %), le niveau de 2013 est encore loin d'être retrouvé. Chaque année, la fracture territoriale s'amplifie un peu plus et les moyens d'y palier s'amoindrissent.

<https://www.legazettedescommunes.com/605165/debat-sur-la-fiscalite-locale-toutes-les-propositions-des-petites-villes/>

Ratios Financiers pour la Commune

Epargne brute : Appelée aussi "autofinancement brut", l'épargne brute est affectée à la couverture d'une partie des dépenses d'investissement (en priorité, le remboursement de la dette, et pour le surplus, les dépenses d'équipement).

	2 015	2 016	2 017	2 018
Epargne Brute	666 710 €	886 032 €	456 446 €	643 042 €

	2015	2016	2017	2018
Taux Epargne brute	14	16	8	13

Le taux d'épargne brute : ce ratio indique la part des recettes de fonctionnement qui peuvent être consacrées pour investir ou rembourser de la dette (ayant servi à investir).
Il s'agit de la part des recettes de fonctionnement qui ne sont pas absorbées par les dépenses récurrentes de fonctionnement. Il est généralement admis qu'un ratio de 8% à 15% est satisfaisant.

	2015	2016	2017	2018
Encours de la dette	7 100 000 €	6 607 000 €	6 300 000 €	6 183 440 €

Encours de la dette communale totale : emprunts et dettes à long et moyen terme restant dus au 31 décembre. **L'encours de la dette par habitant permet de voir la politique de désendettement en œuvre.**

	2015	2016	2017	2018
Dettes / habitant	1 546 €	1 484 €	1 388 €	1 362 €

Programmation des projets de la Collectivité



Gestion financière et budgétaire : Savoir saisir les opportunités pour avancer!

Le ROB 2019 s'inscrit dans une continuité temporelle. La crédibilité d'une stratégie budgétaire et financière s'inscrit dans la durée, à travers la poursuite opiniâtre d'objectifs de bonne et saine gestion. Le ROB, puis le DOB qui suit, fixent un cap, maintenu fermement en dépit des vents contraires. Entre 2014 et 2018, la ville a travaillé à se désendetter ce qui lui en permis en 2018 de réaliser des investissements nécessaires au confort de vie des bachelors. A noter que les investissements réalisés vont eux même produire des économies de fonctionnement, qui permettront à terme de dégager une capacité d'investissement supplémentaire.

Depuis plusieurs années déjà, la Municipalité s'est assignée plusieurs objectifs, très clairs:

- Stabiliser l'annuité pour ne pas détériorer notre autofinancement et même améliorer notre capacité à investir,
- Saisir toutes les opportunités de financement et savoir adapter son investissement aussi bien aux besoins des bachelors qu'aux appels à projet des différents partenaires financiers,
- Ajuster le volume d'investissements en fonction du nouveau montant d'emprunts mobilisables pour stabiliser l'annuité et donc définir les opérations prioritaires à financer ou à subventionner et les montants à y consacrer,
- Affirmer sa volonté de stabilisation en valeur des dépenses réelles de fonctionnement (y compris de la masse salariale), première condition pour assurer l'équilibre futur de nos budgets et affecter prioritairement le maximum de nos moyens à l'investissement,

Ces objectifs convergent tous, en réalité, vers la même finalité : permettre à la ville de Baccarat de demeurer maître de son destin, de conserver une capacité à agir et à investir pour son territoire

Programmation des investissements

La stratégie de l'Etat en matière de baisse des participations aux communes et aux autres collectivités locales est source d'inquiétude. La maîtrise des dépenses de fonctionnement s'avère de plus en plus délicate, et incite à plus de rigueur, surtout avec la suppression progressive de la taxe d'habitation, dont la compensation à long terme n'est toujours pas avérée.

L'austérité financière actuelle amène les collectivités locales à rationaliser encore davantage que par le passé leur gestion financière. L'objectif majeur de la gestion financière concerne la contrainte d'équilibre financier à court et à moyen terme, qui s'exprime dans la règle impérative du maintien de la solvabilité. Pour une collectivité, le bon équilibre financier est celui qui permet dans la durée de maintenir simultanément solvabilité et crédibilité financière. Il est donc conditionné par les objectifs que se fixe la collectivité au regard de ce double enjeu. Les moyens techniques à mettre en œuvre pour que ces objectifs soient tenus constituent, pour la collectivité, un moyen de s'assurer de sa liberté à réaliser ses projets tout en se réservant la possibilité d'en concevoir d'autres à plus long terme.

Cadre de référence et d'actions à travers des projets prioritaires, le plan pluriannuel d'investissement (PPI) est aujourd'hui au cœur de la prospective financière des collectivités et de leur budget. Outil prospectif et de pilotage, indispensable à la fois aux élus et aux cadres des collectivités, il permet d'exprimer les choix stratégiques et les enjeux liés à la gestion des investissements. En d'autres mots, il permet de savoir si le programme des investissements d'une collectivité est compatible avec le maintien des équilibres financiers. Il permet également d'exprimer de manière prévisionnelle l'ensemble des projets et leur découpage dans le temps en tenant compte des délais et de chaque étape de réalisation.

Depuis 2016, la ville a la volonté de disposer d'un outil de programmation des investissements envisagés à horizon 2020. Cette feuille de route permet de se projeter dans l'avenir en inscrivant d'un côté le calendrier et les coûts des projets à financer et de l'autre les ressources prévisionnelles.

Ce document stratégique d'aide à la décision qui a été réalisé, intégré et priorise l'ensemble des projets d'investissement recensés. A cette base évolutive, ajustable et vivante, l'adjonction d'un instrument de suivi permet d'accompagner et piloter les phases de réalisation construites sur une arborescence par **Programmes des Politiques Publiques**.

L'objectif est un maintien des niveaux d'investissement à hauteur de l'année passée.

Les investissements programmés donnent lieu à arbitrage en fonction des priorités définies et des capacités financières de la ville.

Le budget 2019 qui sera proposé d'ici le 8 avril prochain s'ancrera pleinement dans les deux axes politiques de la collectivité, qui sont d'une part un désendettement progressif, régulier et suivi qui lui permet d'envisager de continuer à investir avec confiance, puis, d'autre part, une nécessité et une volonté réaffirmées de maîtriser l'évolution de ses dépenses de fonctionnement dans le souci de garantir la faisabilité des ses projets mais aussi de préserver l'avenir financier de la commune.



Les priorités communales d'investissement retenues pour l'année 2019

- Travaux Ecole Élémentaire du Centre pour transformation en école primaire
- APS + APD Musée du Flacon et du Parfum (sous réserve de l'obtention des 80% de subventions)
- Création d'un parking - Cimetière
- Changement Conduite Eau Rue des Gadines
- Travaux et équipements sportifs et culturels
- Installation de l'Ecole de Musique à l'Espace Loisirs
- Travaux de voirie

Sans oublier les investissements réalisés en 2019/2020 par la CCTLB à Baccarat pour le développement du territoire: médiathèque, piscine, exposition de préfiguration du futur musée du Parfum....
Fin 2019/Début 2020 : le PETR du Lunévillois va également débiter la réhabilitation de la gare

Conclusion

L'année 2018 a notamment permis à la ville de se doter d'un éclairage public Led qui lui permettra de réaliser des économies de fonctionnement tout en préservant l'environnement. Les possibilités de financement s'arrêtant au 31/12/2018 la ville a du faire preuve de réactivité.

L'année 2019 nécessitera encore des efforts en matière d'économies budgétaires. Les projets d'investissement seront priorités en fonction des subventions obtenues.

L'année 2019 est aussi celle de la réalisation de projets : un parking pour le cimetière, des travaux de voirie, changement d'une canalisation dans la rue des Gadines...

La ville de Baccarat continuera d'actionner plusieurs leviers afin de favoriser la croissance de son investissement :

- Une réduction des dépenses de fonctionnement en ayant davantage recours à des procédures de marchés publics,
- Une maîtrise de la masse salariale qui doit passer par une rationalisation des postes et des missions,
- Un nécessaire recours à l'emprunt pour financer une partie de l'investissement nécessaire à la ville.

L'année 2019 verra également la mise en œuvre du transfert de la compétence ASSAINISSEMENT à la CCTLB. La ville de Baccarat continuera de gérer en interne cette dernière qu'elle refacturera à prix coûtant à la Communauté de Communes. La volonté étant de maintenir un service au plus proche des baccarmois.



Réception au contrôle de légalité le 06/03/2019 à 15:58:07
Référence technique : 054-215400391-20190304-2019_020-DE
Affiche le 06/03/2019 - Certifié exécutoire le 06/03/2019

Rapport d'orientation budgétaire 2019

Ville de Baccarat
Conseil municipal du 4 Mars 2019



Préambule

POUR RAPPEL:

Le Débat d'Orientation Budgétaire retrace :

- Les grandes orientations budgétaires de l'année à venir
- Les enjeux prospectifs de la politique menée par l'exécutif et les moyens qu'il entend déployer pour y répondre
- Les engagements qui seront portés par la collectivité dans les années qui viennent, notamment en termes d'investissements
- Les perspectives de financement et notamment l'évolution attendue de la dette

Il s'appuie sur un rapport d'orientation présenté en séance et mis à la disposition du public afin que chacun puisse le consulter et dispose des informations relatives à la vie budgétaire et financière de la Commune.

Le principe de la tenue du débat fait désormais l'objet d'un vote formel du Conseil Municipal.

Ce débat n'a pas vocation à consigner l'exposé d'un pré-budgét mais à dessiner les grands axes au sein desquels le budget de l'exercice s'inscrit.

ELEMENTS DE CONTEXTE

De 2018 à 2022, la loi de programmation des Finances publiques, a fixé une trajectoire prvoyant la réduction de la dette publique, de la dépense publique, du déficit public et du taux des prélèvements obligatoires. Le projet de loi de Finances 2019 vient confirmer ces orientations.

Rappelons que sur le quinquennat, c'est une économie de 13 milliards € sur les dépenses de fonctionnement qui est attendue, de la part de l'ensemble des administrations publiques locales, participant ainsi à la baisse de la dépense publique. Pour amener les collectivités à réduire ces dépenses, l'Etat a initié une démarche contractuelle des 2018.

Au 1er juillet 2018, 229 collectivités sur 322 adhérentes ont signé le contrat visant à respecter l'objectif de réduction de la dépense locale, fixé à 1,2%, pour l'ensemble des communes, mais avec des possibilités de modulation pour tenir compte des spécificités locales. La ville de Bacarlat n'est pas touchée par cette obligation mais depuis plusieurs années elle essaie d'apporter sa pierre à l'édifice de la réductions des dépenses de fonctionnement.

Sommaire

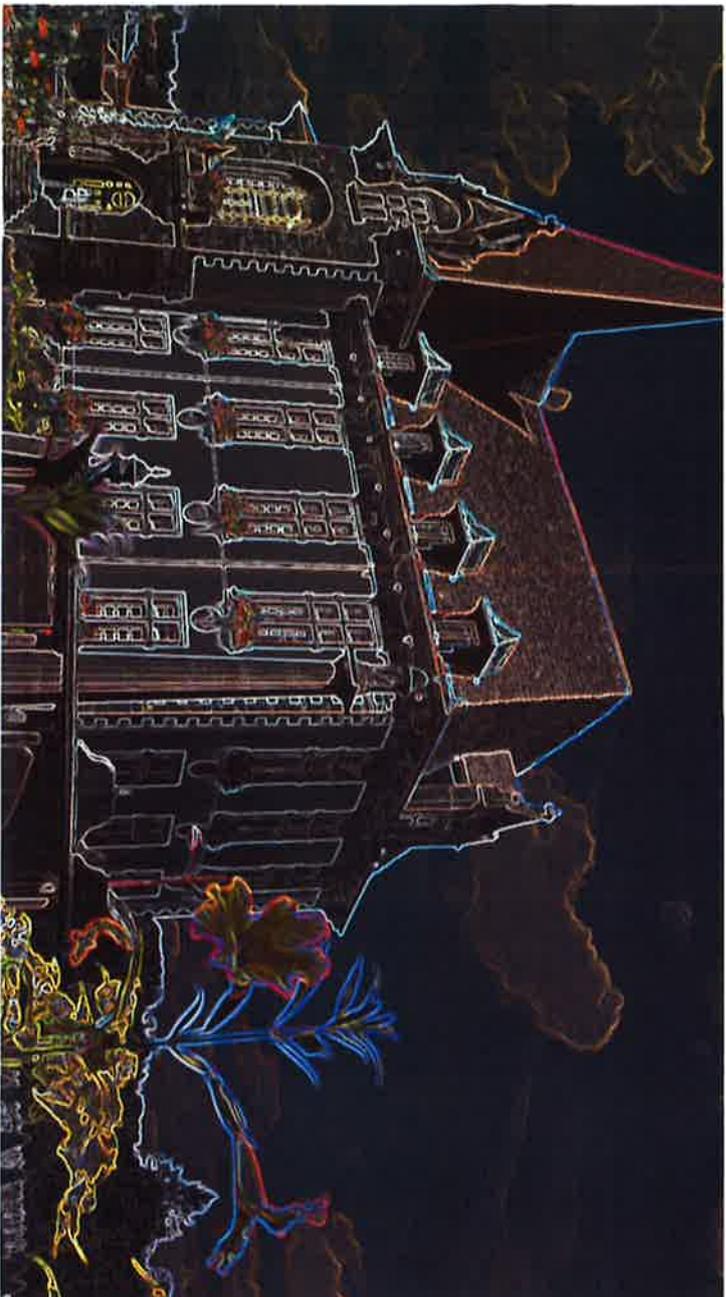
DOB 2019

DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE



- **Contexte général : situation économique et sociale**
 - Contexte économique, financier national et perspectives de la loi de finances 2019
 - Situation globale du bloc communal
- **Situation et orientations budgétaires de la collectivité**
 - Recettes de fonctionnement
 - Fiscalité
 - Concours de l'Etat
 - Attribution de compensation
 - Dépenses de fonctionnement
 - Dépenses de personnel
 - Subventions
 - Section d'investissement
 - Dette
 - Recettes d'investissement
- **Ratios appliqués à la ville de Baccarat**
- **Programmation des projets de la collectivité**
 - Une gestion financière et budgétaire qui s'inscrit dans le temps
 - Programmation des investissements
 - Les priorités d'investissement retenus pour la période 2018-2020
- **Conclusion**

CONTEXTE GENERAL : SITUATION ECONOMIQUE ET SOCIALE



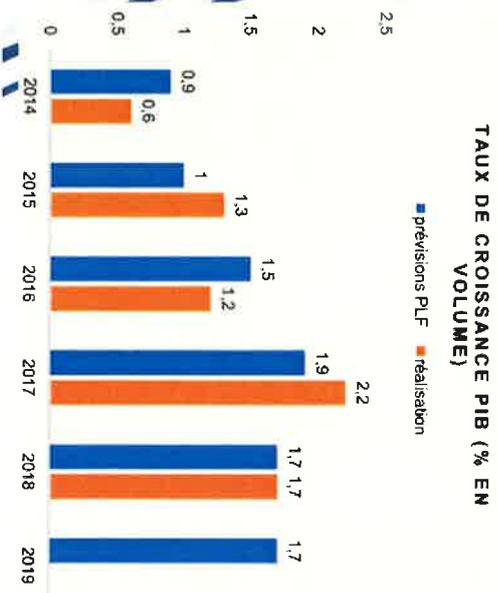
Contexte National : Nos indicateurs à l'horizon 2019

Les prévisions de croissance pour 2019

La LFI 2019 est bâtie, conformément à la loi de programmation des finances 2018-2022, sur un taux de croissance de +1,7% pour 2019

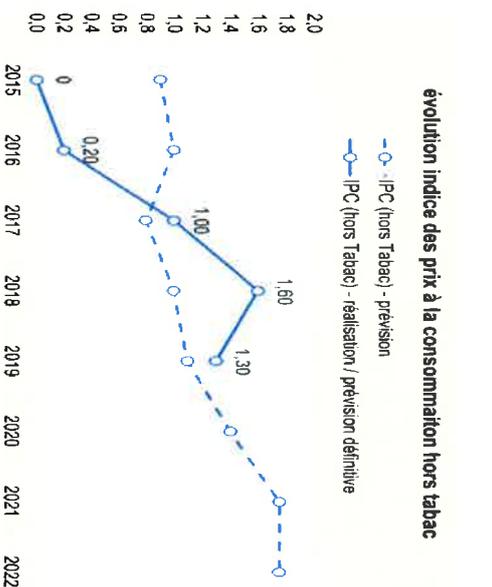
La LFI 2019 revoit à la baisse la prévision de croissance par rapport au programme de stabilité européen d'avril 2018 (+1,9%)

Cette révision s'explique par une moindre croissance attendue de la demande mondiale adressée à la France, et une hausse des prix du pétrole.



Les prévisions d'inflation pour 2019

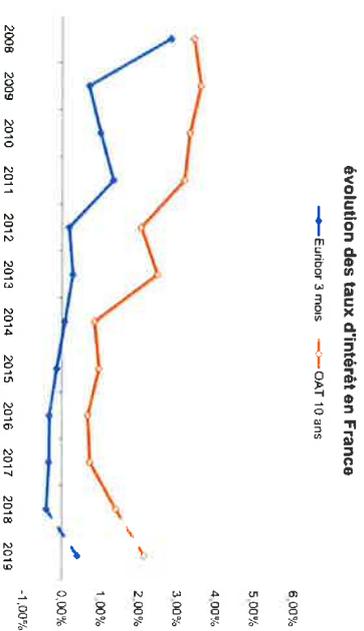
L'inflation progresse en 2018 par rapport aux prévisions du PLF 2018 (1%). Les prévisions de la LFI 2019 sont bâties sur un ralentissement de l'inflation (+1,3% hors tabac, +1,4% au global) sous l'hypothèse d'un gel du cours du pétrole à son niveau actuel.



Les prévisions d'évolution des taux d'intérêt

La France continue de bénéficier de conditions de financement très favorables, grâce au maintien de la confiance des investisseurs et aux effets prolongés de la politique monétaire accommodante menée par la Banque centrale européenne (BCE).

Le resserrement graduel de la politique monétaire de la BCE, associé avec la croissance de l'inflation devrait entraîner un redressement des taux de courts terme et de moyen-long terme.



Contexte national : le budget prévisionnel de l'ETAT

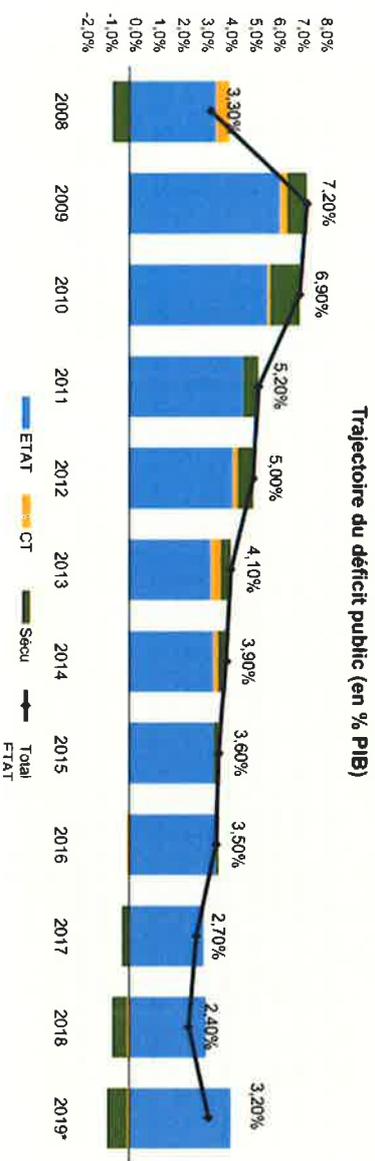
Le solde de l'Etat

Après une amélioration en 2018 (80 Mds €, soit 2,4% du PIB), la trajectoire du déficit de l'Etat se détériore et s'établit à 107,7 Md€. L'accroissement du déficit public résulte notamment de la transformation du CICE en allègement de charges, et la revalorisation de la prime d'activité.

Le déficit public 2019 est corrigé à 3,2 % du PIB.

	en Mds€			
	PLF 2018	LFR 2018	PLF 2019	LFI 2019
Budget général	326,3	326,4	328,8	332,7
PSR collectivités territoriales (PSR-CT)	40,3	40,1	40,5	40,6
PSR Union Européenne	19,9	20,7	21,5	21,4
Dépenses totales Bg + PSR	386,5	387,2	390,8	394,7
Recettes fiscales nettes	286,6	293,3	278,9	273,5
Recettes non fiscales	13,2	13,6	12,5	12,5
Recettes Etat	299,8	306,9	291,4	286,0
Solde CS et Budgets annexes hors FMI	1,0	0,2	0,6	1,0
Solde Etat	-85,7	-80,1	-98,8	-107,7

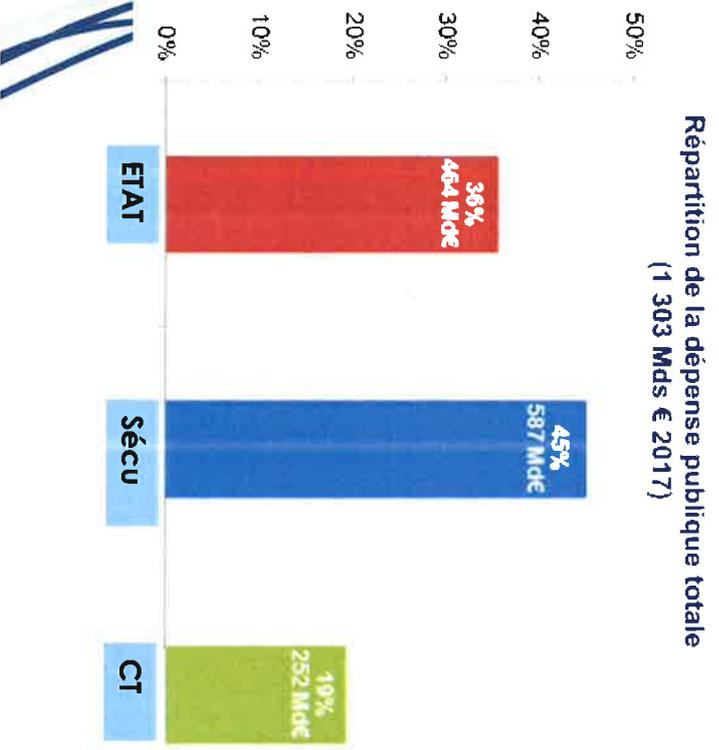
La trajectoire du déficit public : une nouvelle augmentation du déficit public



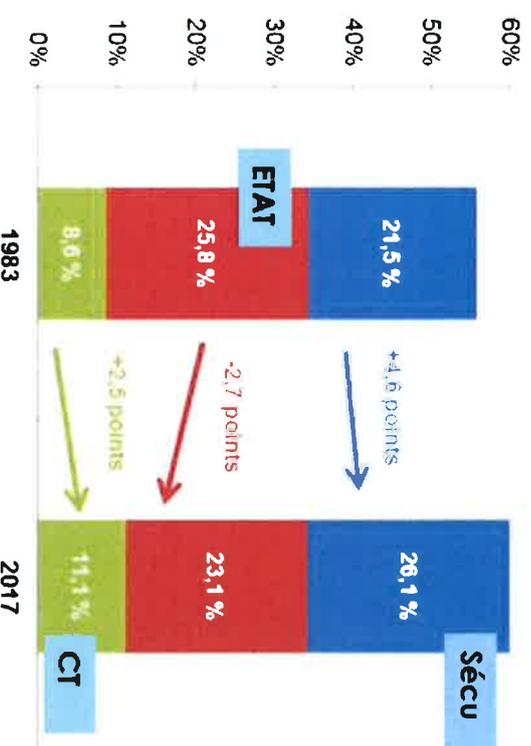
Contexte national : Répartition de la dépense publique et son évolution

La répartition de la dépense publique et l'évolution

Les Administrations locales représentent 19% de la dépense publique en 2017 : leur poids reste constant par rapport à l'évolution des dépenses des Administrations de l'Etat.



Poids des différentes catégories dans le PIB



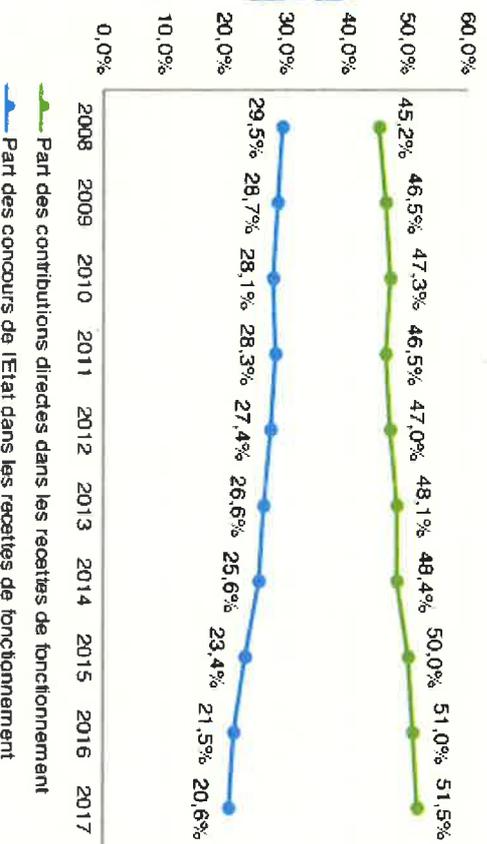
- Rapporté au PIB, la dépense publique des Administrations locales reste stable (11,1% du PIB en 2017)
Elle représentait 11,4% du PIB en 2015.
- Seule la part de la dépense des Administrations de l'Etat dans le PIB augmente en 2017 par rapport à 2016.

Situation du bloc local : La situation financière du bloc local reste tendue mais se redresse depuis 2016.

- Au niveau du bloc communal, la situation financière s'est redressée en 2017 après une légère dégradation en 2016, malgré la baisse des dépenses de fonctionnement.
- L'année 2018 devrait voir l'épargne du bloc local progresser avec l'évolution maîtrisée des dépenses de fonctionnement et des recettes plus dynamiques.

Depuis 2014, la hausse de la fiscalité locale prend le relais de la baisse des concours financiers.

La dynamique de la fiscalité pour pallier la diminution des concours financiers

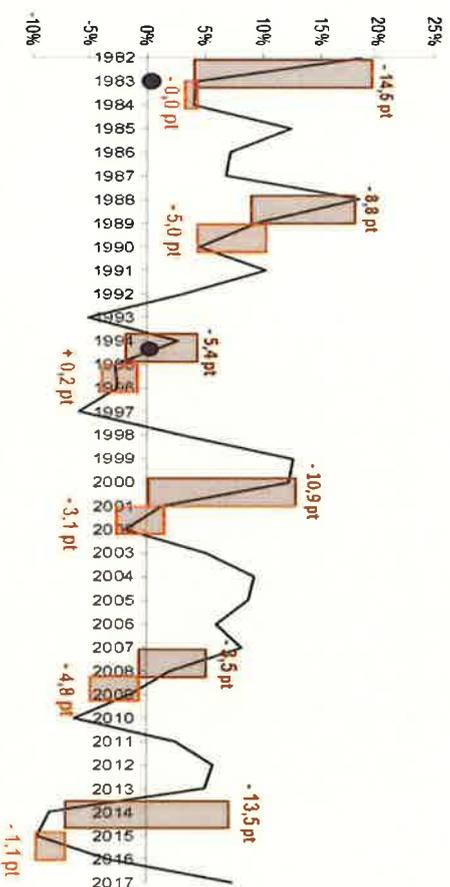


Le cycle électoral influence en partie la dynamique d'investissement

L'évolution de l'investissement local est en grande partie liée au cycle électoral communal, avec des disparités marquées selon les niveaux de collectivités.

En 2017, les dépenses d'investissement des collectivités ont fortement augmenté (+6,1% par rapport à 2016) et devraient se confirmer en 2018 et 2019, années préélectorales.

Cette reprise de l'investissement doit également être mise en perspective avec l'amélioration de la situation financière du bloc local et l'amélioration de la capacité d'auto-financement



Situation globale du bloc local: situation financière les principaux ratios par strates de collectivités 2018 (prévisions)

L'épargne poursuit son amélioration à l'échelle des collectivités, à l'exception de la strate intercommunale, marquée par la hausse sensible des dépenses de fonctionnement

La reprise de l'investissement se confirme à toutes échelles de collectivités, particulièrement au niveau du bloc local (communes + EPCI)

Finances des départements 2018 (estimations)*

Recettes de fonct.	68,1 Mdse, + 0,7 %
Dépenses de fonct.	59,7 Mdse, + 0,0 %
Épargne brute	8,3 Mdse, + 6,3 %
Investissement	9,5 Mdse, + 5,0 %
Encours de dette	32,2 Mdse, - 1,6 %

Finances locales 2018 (estimations)*

Recettes de fonct.	226,6 Mdse, + 1,3 %
Dépenses de fonct.	183,9 Mdse, + 0,9 %
Épargne brute	42,8 Mdse, + 2,8 %
Investissement	54,2 Mdse, + 7,0 %
Encours de dette	182,9 Mdse, + 0,5 %

Finances des communes 2018 (estimations)*

Recettes de fonct.	82,1 Mdse, + 1,5 %
Dépenses de fonct.	70,0 Mdse, + 0,7 %
Épargne brute	12,0 Mdse, + 6,4 %
Investissement	22,6 Mdse, + 7,2 %
Dette	65,4 Mdse, + 0,3 %

Finances des régions & Collectivités territoriales uniques 2018 (estimations)*

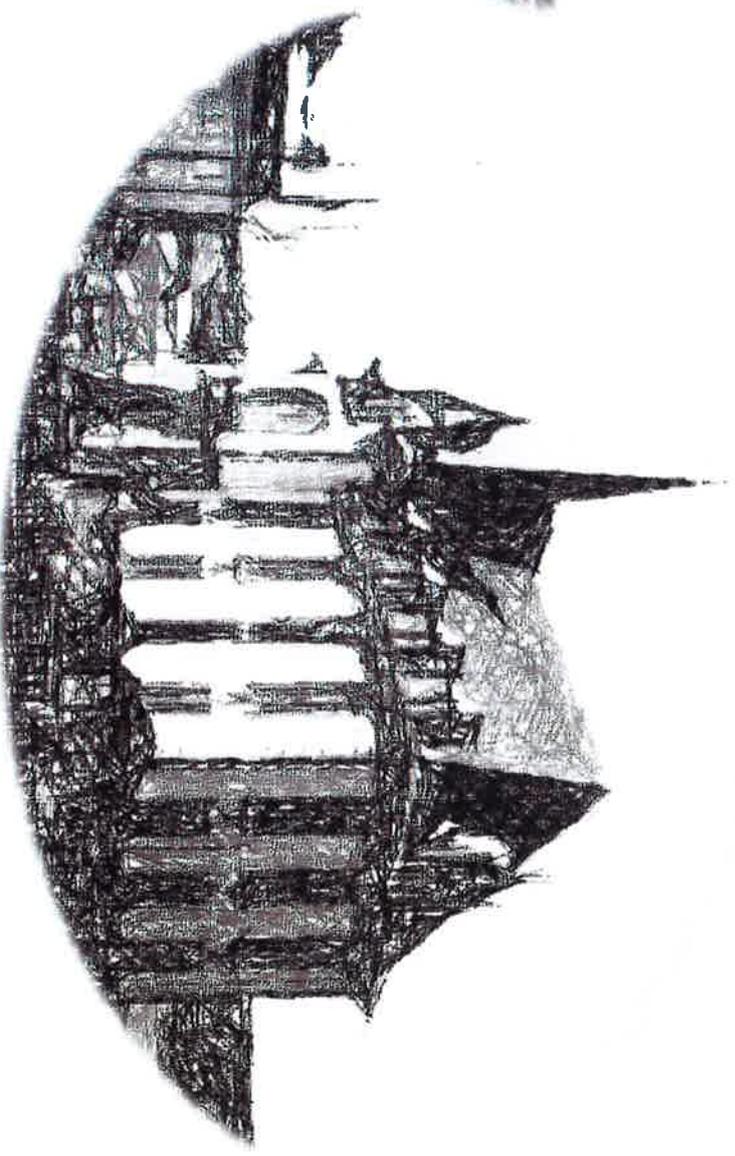
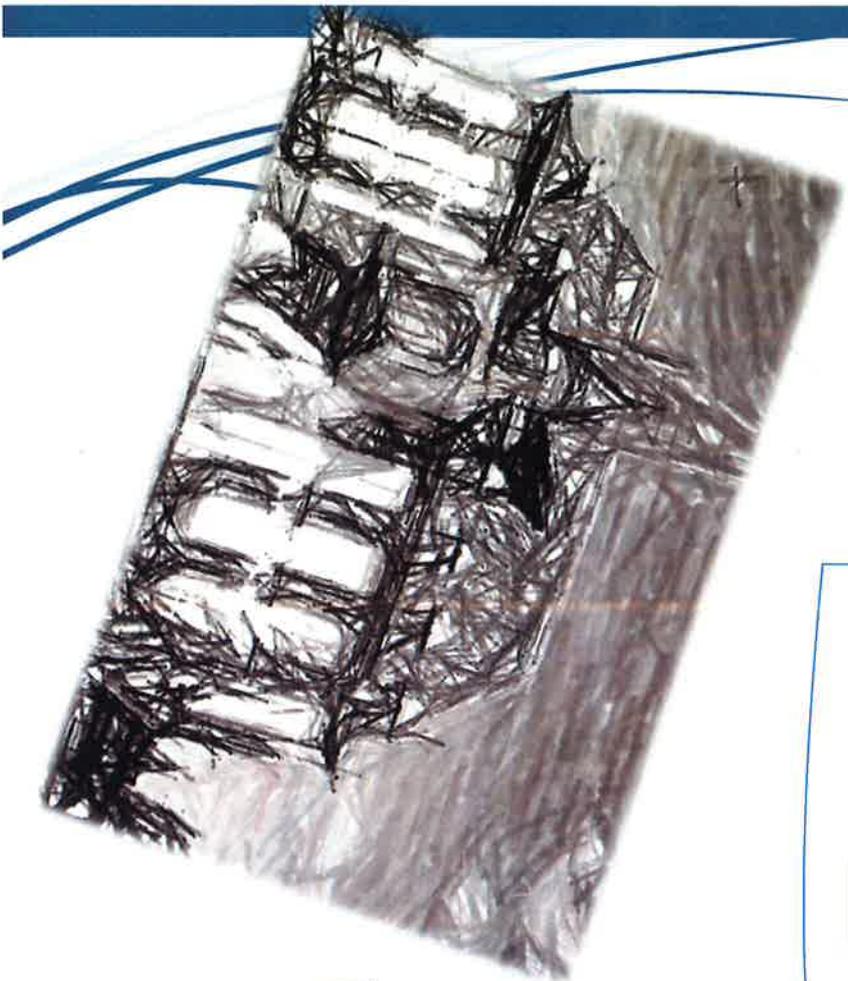
Recettes de fonct.	27,9 Mdse, + 1,9 %
Dépenses de fonct.	22,1 Mdse, + 1,5 %
Épargne brute	5,8 Mdse, + 3,2 %
Investissement	10,0 Mdse, + 0,8 %
Encours de dette	27,6 Mdse, + 2,0 %

Finances des EPCI à fiscalité propre 2018 (estimations)*

Recettes de fonct.	43,8 Mdse, + 1,6 %
Dépenses de fonct.	38,6 Mdse, + 2,2 %
Épargne brute	5,1 Mdse, - 2,5 %
Investissement	9,4 Mdse, + 8,9 %
Dette	25,5 Mdse, + 2,5 %



Situation et orientations budgétaires de la collectivité



La fiscalité

Répartition entre Commune et Intercommunalité

Année 2018	BACCARAT		CCTLB		TOTAL CONTRIBUTUABLE	
	TAUX	PRODUIT	TAUX	PRODUIT	TAUX	PRODUIT
BASE 2018 (1288M)						
TH	17,89%	806 502	11,63%	517 052	29,52%	1 323 554
TFB	21,89%	982 527	1,83%	75 468	23,72%	1 057 995
TFNB	47,84%	22 527	6,91%	3 524	54,75%	26 051
CFE		1 157 585		299 663	25,88%	299 663
		1 811 556		895 707		2 707 263

Année 2017	BACCARAT		CCTLB		TOTAL CONTRIBUTUABLE	
	TAUX	PRODUIT	TAUX	PRODUIT	TAUX	PRODUIT
BASE 2017 (1288M)						
TH	16,72%	755 859	11,63%	520 412	28,35%	1 276 271
TFB	20,36%	900 757	1,83%	81 025	22,19%	981 782
TFNB	44,51%	20 626	6,91%	3 202	51,42%	23 828
CFE		1 047 910		283 630	27,08%	283 630
		1 677 242		888 269		2 565 511
Delta N - 1		134 314		7 438		141 752

Produit de la fiscalité directe locale 2014 à 2018

Taxes	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018 (1)
Taxe d'habitation	920 041 €	959 791 €	918 677 €	767 114 €	806 502 €
Taxe sur le foncier bâti	698 056 €	710 575 €	722 914 €	906 224 €	982 527 €
Taxe sur le foncier non bâti	15 996 €	16 157 €	16 316 €	20 831 €	22 527 €
Cotisation foncière des entreprises	238 924 €	198 127 €	218 467 €		
Total recettes taxes directes locales	1 873 017 €	1 884 650 €	1 876 374 €	1 694 169 €	1 811 556 €

Evolution des taux de la fiscalité directe locale 2013 à 2018

Taxes	2013	2014	Taux taxes directes locales				2017	2018
			2015	2016	2016	2017		
Taxe d'habitation	TH	19,88	20,38	20,38	20,38	20,38	16,72	17,97
Taxe foncière bâti	TFPB	15,96	16,36	16,36	16,36	16,36	20,36	21,89
Taxe foncière non bâti	TFPNB	34,41	35,27	35,27	35,27	35,27	44,51	47,84
Cotisation foncière des entreprises	CFE	20,33	20,84	20,84	20,84	20,84		

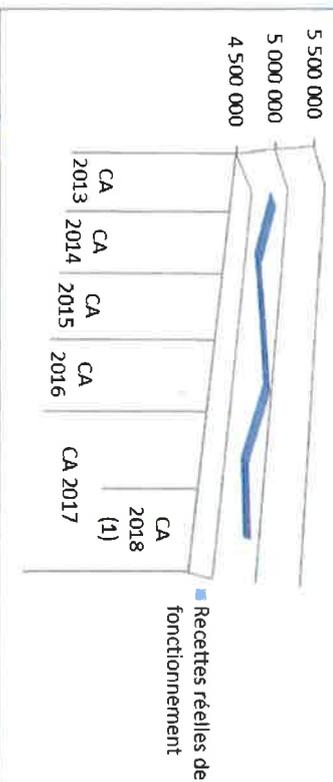
Les recettes de fonctionnement

Recettes réelles de fonctionnement	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018 (1)	Explications des variations entre 2017 et 2018
Atteintes de charges	110 068	90 801	102 483	222 003	95 087	124 549	Remboursement Absence Personnel + Remboursement contrat aidé
Produits des services	191 743	183 236	175 844	168 334	156 804	120 925	Delta avec N-1 : 35 879€ soit des mises à dispositions non réalisées pour absence agent. Le delta se trouve sur la ligne du dessus en Recettes supplémentaires (+ 29462€ par rapport N-1)
Impôts et taxes	2 697 919	2 768 330	2 728 385	2 773 885	3 446 718	3 845 273	Augmentation de l'attribution de compensation de la CCTLB suite au transfert FNGIR et DCRTF
Dotations et participations	1793 805	1755 615	1685 890	1535 460	1030 522	788 816	
Autres produits de gestion courante	124 907	39 039	187 105	48 246	129 090	52 281	En 2019 : Pas de versement du Budget des forêts vers la ville. Les recettes immobilières restent stables.
Aides exceptionnelles	6 709	10 703	51483	368 845	8 406	28 381	Vente Terrain Camping / Remboursement Assurances / Remboursement frais de péril
Recettes réelles de fonctionnement	4 924 361	4 797 182	4 929 150	6 848 773	4 886 827	4 989 225	
Delta N-1		-127 248		132 048	117 623	-180 149	

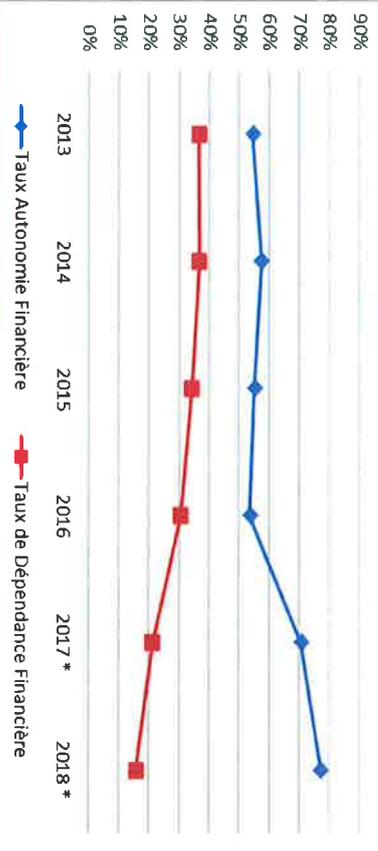
(1) Compte administratif provisoire

4 960 225

Evolution des recettes de fonctionnement 2013-2018



Autonomie et Dépendance Financière : L'inévitable interconnection



Pour rappel:
L'autonomie Financière (impositions / RRF) et la dépendance financière (Dotations / RRF) ont été très largement impacté par le transfert de fiscalité à la CCTLB.

Les concours de l'Etat

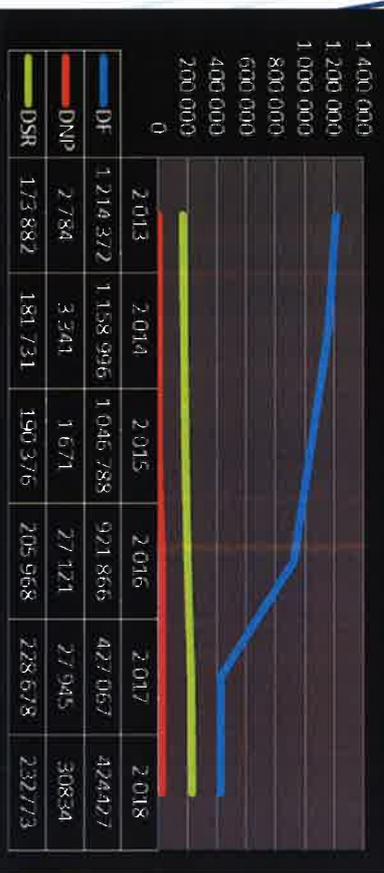
Stabilisation globale des concours financiers de l'Etat prévue en 2019

13

Dotations		CA 2013		CA 2014		Delta		CA 2015		Delta		CA 2016		Delta		CA 2017		Delta		CA 2018		Delta	
		DF	DNP	DF	DNP	N-1	N-1	CA 2015	N-1	N-1	N-1	CA 2016	N-1	N-1	N-1	N-1	CA 2017	N-1	N-1	CA 2018	N-1	N-1	
Dotation forfaitaire				1 214 372	1 158 996	-55 376		1 046 788	-112 208		921 866	-124 922		427 067	-494 799		424 427	-2 640					
Dotation nationale de péréquation				2 784	3 341	557		1 671	-1 670		27 121	25 450		27 945	824		30 834	2 889					
Dotation de solidarité rurale				173 882	181 731	7 849		190 376	8 645		205 968	15 592		228 678	22 710		232 773	4 095					
Total dotations				1 391 038	1 344 068	-46 970		1 238 835	-105 233		1 154 955	-83 880		683 690	-471 265		688 034	4 344					

A RETENIR

Répartition Concours de l'Etat 2013/2018



A noter pour Baccarat : Augmentation de 1% des concours de l'Etat entre 2017 et 2018... contre une baisse de 16% entre 2013 et 2016 (nous avons comparé avant le transfert de la fiscalité à la CCTLB)

Les concours financiers de l'Etat aux collectivités sont stables par rapport à la loi de finances initiale pour 2018, enregistrant une légère hausse (70 M€) pour atteindre 48,65 Md€.

Stabilisation globale de la DGF

La DGF des communes et des départements est maintenue à hauteur de 26,9 Md€.

Abondement des dotations de péréquation

La DSU et la DSR ont augmenté, dans de plus faibles proportions qu'en 2018 (PLF 2018 => DSU : + 110 M€, respectivement de + 90 M€ (et + 10 M€ pour la DNP).

La péréquation sera néanmoins financée par la minoration des variables d'ajustement (- 1 44 M€) et par écrêtement.

Soutien à l'investissement public local

La DETR est stabilisée à 1,04 Md€ et la DSL s'élèvera à 570 M€ (contre 615 M€ en 2018, soit une baisse de 7 % de la DSL). La DPV est stabilisée à 150 M€.

Nouvelle baisse des contrats aidés

L'exécutif propose la suppression de 70 000 contrats aidés. Ils devraient être plafonnés à 130 000 en 2019, contre 200 000 en 2018.

Attribution de compensation Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat

- Au 1^{er} Janvier 2017, les Communes membres de l'ex-CCVC et celles de l'ex-CCL ont créé ensemble la Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat.

Cet EPCL, à fiscalité propre, a mis en place la fiscalité professionnelle unique. C'est donc la Communauté de Communes qui perçoit directement toutes les taxes issues de la réforme de l'ancienne taxe professionnelle. En contrepartie, les Communes perçoivent une attribution de compensation.

Le montant 2018 du versement de l'attribution de compensation s'élève à 1 862 191€. Ce montant sera identique en 2019.

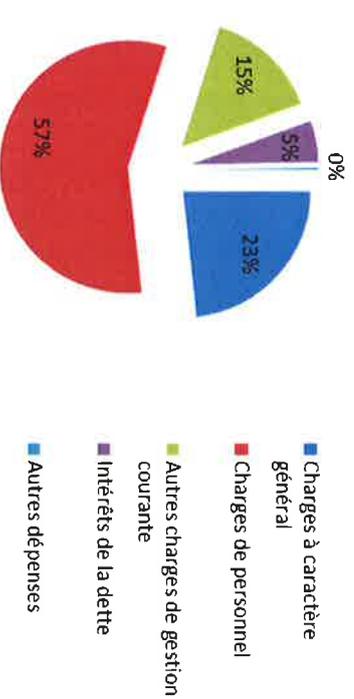
SOURCES	Etat 1288 2016										Etat 1259 2016		Etat 1259 2016		Neutralisation fiscale	ATTRIBUTION DE COMPENSATION 2017		
	DGFIP										DGFIP		Transfert de charges (rapport de la CLECT du 28/08/2017)					
Communes	Délibération CCL 2011-011 du 27 janvier 2011										Dotation CPS Valeur 2016		Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage		Fourrières / Chenil		475 207	1 862 191
											407 390		0		-95 896			
											204 307				249 967			
											218 067							
											14 019							
											2 307							
											16 005							
											4 507 736							
											6 006							
											362 422							
											12 354							
											-3 288							

Dépenses de fonctionnement

Dépenses réelles de fonctionnement	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018
Charges à caractère général	846 717	924 828	883 554	884 744	975 162	989 896
Charges de personnel	2 526 207	2 496 854	2 566 361	2 500 277	2 405 088	2 409 267
Atténuations de produits	1 525	0	19 368	22 011		
Autres charges de gestion courante	525 955	500 201	519 253	517 145	602 165	681 072
Intérêts de la dette	293 951	276 311	248 938	235 389	221 497	225 859
Autres dépenses	2 465	83 303	24 963	1 174	227 627	11 089
Total	4 196 820	4 281 497	4 262 437	4 160 740	4 431 539	4 317 183
Delta N-1		84 676	-19 060	-101 697	270 799	-114 356



IMPORTANT :
La ville de Baccarat a continué sa dynamique de maintien des dépenses de fonctionnement.



Dépenses de personnel

16

Evolution des charges de personnel par budget :

LIBELLES	ANNEE 2013	ANNEE 2014	ANNEE 2015	ANNEE 2016	ANNEE 2017	ANNEE 2018
Budget FPA	68 527	72 144	54 677	58 095	67 772	79 789
Budget ASST	94 714	88 788	67 207	62 832	95 712	70 549
Budget EAU	79 539	90 516	85 665	86 205	104 307	163 933
Budget VILLE	2 526 207	2 496 854	2 566 361	2 500 277	2 405 052	2 409 267
TOTAL	2 768 987	2 748 302	2 773 910	2 707 409	2 672 843	2 723 539

Explications :

CIA 2018 : 16 773,45€
 Régularisation congé longue durée :
 19 110,5€
 + Eléments de paies (changement
 d'échelon, cotisations,
 stagiarisation de 3 agents, ...)

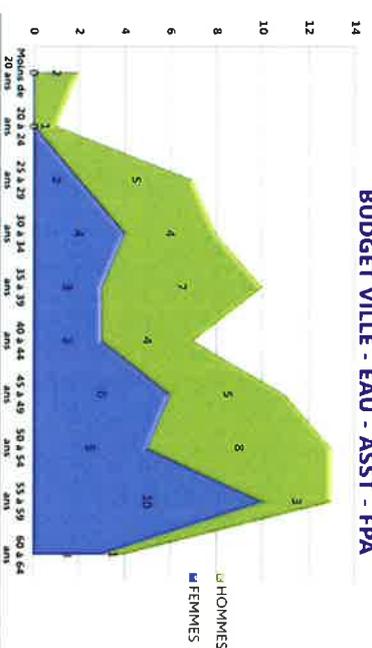
Les prochains départs en retraite

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Femmes	3	2	3	3	1	3	1	2
Hommes	1	2	3	3	3	2	2	2
Technique	2	0	0	0	0	1	1	2
administratif	3	0	1	1	1	1	1	1

Répartition des agents de la collectivité :

AGE	FEMMES	HOMMES	TOTAL
Moins de 20 ans	0	2	2
20 à 24 ans	0	1	1
25 à 29 ans	2	5	7
30 à 34 ans	4	4	8
35 à 39 ans	3	7	10
40 à 44 ans	3	4	7
45 à 49 ans	6	5	11
50 à 54 ans	5	8	13
55 à 59 ans	10	3	13
60 à 64 ans	3	1	4
TOTAL	36	40	76

Pyramide des âges des agents actifs
 BUDGET VILLE - EAU - ASST - FPA



Subventions versées aux associations

	2014 <small>(montant en €)</small>	2015 <small>(montant en €)</small>	2016 <small>(montant en €)</small>	2017 <small>(montant en €)</small>	2018 <small>(montant en €)</small>
Associations sportives	44 920 €	65 223 €	53 216 €	48 756 €	43 160 €
Associations caritatives	7 550 €	8 050 €	7 550 €	8 150 €	6 500 €
Associations patriotiques	500 €	720 €	1 100 €	950 €	300 €
Associations culturelles	36 400 €	46 850 €	46 650 €	1 102 500 € (FIMA : 40 000€ + Ecole de Musique 48 000€)	73 700 € (dont Ecole de Musique 50 000€)
TOTAL des subventions accordées	89 370 €	120 843 €	108 516 €	168 106 €	123 660 €

Les demandes de subventions 2018, ont fait l'objet d'un examen attentifs en fonction d'éléments d'arbitrage définis. L'année 2019 ne dérogera pas à cette règle et chaque demande fera l'objet de cette même attention.

Par ses subventions et différentes formes de soutien pratique, la municipalité accompagne l'ensemble des associations qui contribuent au dynamisme de la vie locale et à tisser un lien social fort dans la commune. Par les activités et les animations qu'elles organisent, les associations sont des acteurs irremplaçables de la construction du lien social. Ce sont elles qui permettent le maintien de la solidarité, l'épanouissement des individus à tous les âges de la vie, le développement culturel et sportif.

Tout versement de subvention est obligatoirement soumis à délibération en Conseil municipal

Montant de
subvention par
habitant en 2016 :
23,80€

Montant de
subvention par
habitant en 2017 :
36€ (avec le FIMA)

Montant de
subvention par
habitant en 2018 :
27€

Section d'investissement

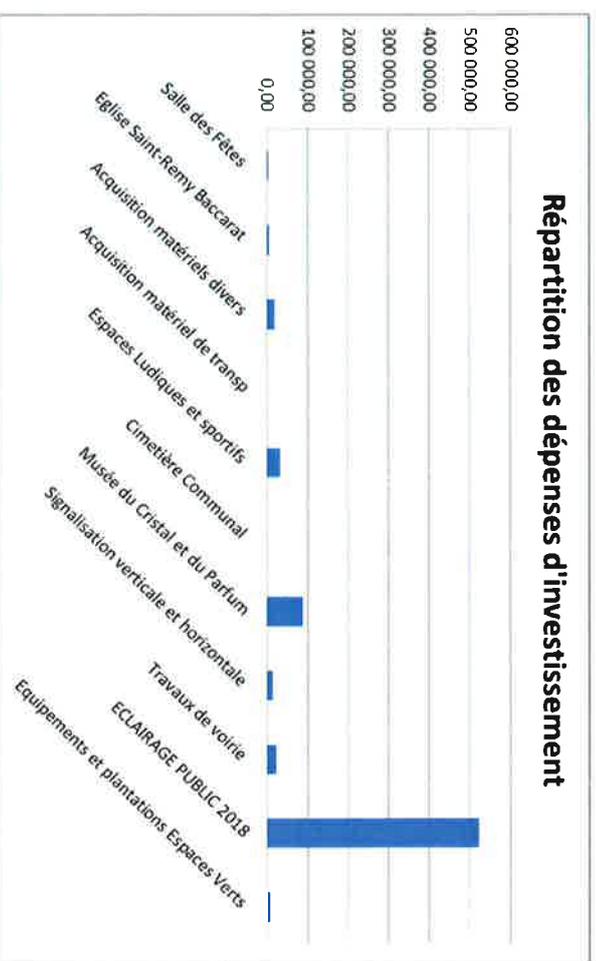
LES PRINCIPALES DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2018

Désignation	2018
Salle des Fêtes - Remplacement Porte	3 992,99
Eglise Saint-Remy Baccarat - Fabrication de Outeaux	7 038,00
Acquisition matériels divers : Changement Chaudière Appartement Collège /	
Tablette + Vidéoprojecteur dans les écoles	18 680,21
Acquisition matériel de transp : Publication Marché	387,43
Espaces Ludiques et sportifs : Etude construction d'un court de tennis /	
Revêtement de sol / Remplacement porte WC Arbitre Stade Humbert /	
Parafoudre / Eclairage Tennis / Souffleur / Equipement cardio-vasculaire	32 492,67
Cimetière Communal : Publication Marché Travaux de reprise de sépultures	
sur le terrain commun	318,86
Musée du Cristal et du Parfum : Phase Diagnostic / Marché de recrutement	
d'un contrôleur technique et d'un coordinateur SPS	88 292,10
Signalisation verticale et horizontale : Campagne de stationnement 2017	15 060,72
Aménagement Usoirs / Projet aménagement d'un parking sur le cimetière	
communal / Divisions parcellaires	23 450,40
ECLAIRAGE PUBLIC 2018	522 870,65
Equipements et plantations Espaces Verts : Aménagement des bords de	
Meurthe	5 261,19

Les subventions d'investissement :

- Tablette / vidéoprojecteur Ecoles : 8000€
- Marché du Flacon et du Parfum : 80 000€
- Eclairage public : 70 950€ du Conseil
Départemental + 199 251€ soit 269 546€

Répartition des dépenses d'investissement



Total des principaux investissements :

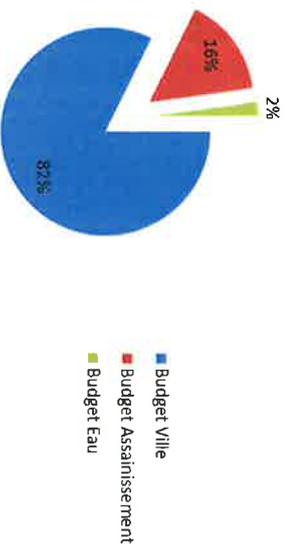
717 845,22€ soit 158 euros par habitant sur l'année 2018 (sur une base de 4540 habitants)

La dette

- Le remboursement de la dette constitue une dépense obligatoire, qu'il s'agisse du remboursement du capital ou des frais financiers. L'approche globale de la dette permet de mettre en exergue les données générales en synthétisant les informations nécessaires à la définition de la stratégie financière adéquate. Les communes, investisseurs récurrents et développeurs de services, sont des emprunteurs structurels, donc permanents.

EVOLUTION DE LA DETTE entre le 31/12/2014 et le 31/12/2018					
	VILLE	ASSAINISSEMENT	EAU	TOTAL CRD	DELTA N-1
31/12/2014	9 300 000 €	1 490 000 €	409 000 €	11 199 000 €	
31/12/2015	7 100 000 €	1 390 000 €	260 000 €	8 750 000 €	- 2 449 000 €
31/12/2016	6 607 000 €	1 290 000 €	215 000 €	8 112 000 €	- 638 000 €
31/12/2017	6 300 000 €	1 186 000 €	172 000 €	7 658 000 €	- 454 000 €
31/12/2018	6 183 440 €	1 093 876 €	136 594 €	7 413 910 €	- 244 090 €

Structure de la Dette au 31/12/2018



Explication sur la hausse de l'endettement en 2018 :

Budget Ville : Financement Eclairage public (autofinancer en moins de 10 ans les économies de fonctionnement)
Budget Eau : Emprunt pour le changement de conduite rue des Gadières qui va débiter 1er semestre 2019

Désendettement:

	DESENDETTEMENT 2018		
	2016	2017	2018
BUDGETS	Capital remboursé		
Budget Ville	536 000 €	565 000 €	608 500 €
Budget Eau	42 000 €	43 000 €	35 300 €
Budget Assainissement	100 000 €	104 000 €	92 300 €
Total Capital remboursé	678 000 €	712 000 €	736 100 €

Capacité de Désendettement:

Encours de la dette / Epargne brute :

9,5 ans

La capacité de désendettement est un indicateur fluctuant qui ne permet pas toujours de mettre en avant la réalité financière d'une Commune

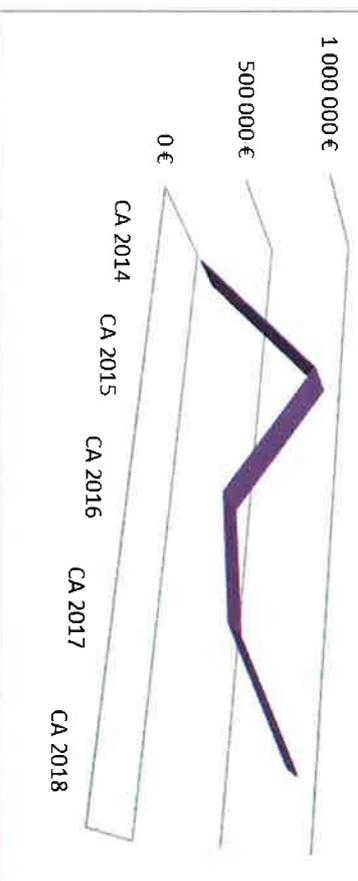
Pour rappel :

Année	2015	2016	2017	2018
Indicateur	11	7,5	14	9,6

Recettes d'investissement

Recettes réelles d'investissement						
Désignation	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	
Dotations, fonds divers et réserves (FCTVA)	120 625 €	273 379 €	204 718 €	109 846 €	281 939 €	
Subventions d'investissement reçues	76 939 €	221 522 €	70 991 €	203 300 €	159 485 €	
Emprunts et dettes assimilés	0	450 000 €	200 000 €	256 865 €	500 450 €	
TOTAL RECETTES	197 564 €	944 901 €	475 709 €	570 011 €	941 874 €	

Evolution des recettes d'investissement entre 2014 et 2018



A garder à l'esprit :

La situation est préoccupante du côté de l'investissement public : les dépenses d'investissement des petites villes ont baissé, sur la période 2013-2016, de 15,5 % par an. Si on constate en 2017 une légère reprise (+ 6,5 %), le niveau de 2013 est encore loin d'être retrouvé. Chaque année, la fracture territoriale s'amplifie un peu plus et les moyens d'y palier s'amoindrissent.

<https://www.lagazettedescommunes.com/605165/debat-sur-la-fiscale-locale-toutes-les-propositions-des-petites-villes/>

Ratios Financiers pour la Commune

Epargne brute : Appelée aussi "autofinancement brut", l'épargne brute est affectée à la couverture d'une partie des dépenses d'investissement (en priorité, le remboursement de la dette, et pour le surplus, les dépenses d'équipement).

	2 015	2 016	2 017	2 018
Epargne Brute	666 710 €	886 032 €	456 446 €	643 042 €

Le taux d'épargne brute : ce ratio indique la part des

recettes de fonctionnement qui peuvent être consacrées pour investir ou rembourser de la dette (ayant servi à investir).

Il s'agit de la part des recettes de fonctionnement qui ne sont pas absorbées par les dépenses récurrentes de fonctionnement. Il est généralement admis qu'un ratio de 8% à 15% est satisfaisant.

	2015	2016	2017	2018
Taux Epargne brute	14	16	8	13

	Encours de la dette
2 015	7 100 000 €
2 016	6 607 000 €
2 017	6 300 000 €
2 018	6 183 440 €

Encours de la dette communale totale : emprunts et

dettes à long et moyen terme restant dus au 31 décembre. L'encours de la dette par habitant permet de voir la politique de désendettement en œuvre.

	2015	2016	2017	2018
Dette / habitant	1 546 €	1 494 €	1 388 €	1 362 €

Programmation des projets de la Collectivité



Gestion financière et budgétaire : Savoir saisir les opportunités pour avancer!

Le ROB 2019 s'inscrit dans une continuité temporelle. La crédibilité d'une stratégie budgétaire et financière s'inscrit dans la durée, à travers la poursuite opiniâtre d'objectifs de bonne et saine gestion. Le ROB, puis le DOB qui suit, fixent un cap, maintenu fermement en dépit des vents contraires. Entre 2014 et 2018, la ville a travaillé à se désendetter ce qui lui en permis en 2018 de réaliser des investissements nécessaires au confort de vie des baccamois. A noter que les investissements réalisés vont eux même produire des économies de fonctionnement, qui permettront à terme de dégager une capacité d'investissement supplémentaire.

Depuis plusieurs années déjà, la Municipalité s'est assignée plusieurs objectifs, très clairs:

- Stabiliser l'annuité pour ne pas détériorer notre autofinancement et même améliorer notre capacité à investir,
- Saisir toutes les opportunités de financement et savoir adapter son investissement aussi bien aux besoins des baccamois qu'aux appels à projet des différents partenaires financiers,
- Ajuster le volume d'investissements en fonction du nouveau montant d'emprunts mobilisables pour stabiliser l'annuité et donc définir les opérations prioritaires à financer ou à subventionner et les montants à y consacrer,
- Affirmer sa volonté de stabilisation en valeur des dépenses réelles de fonctionnement (y compris de la masse salariale), première condition pour assurer l'équilibre futur de nos budgets et affecter prioritairement le maximum de nos moyens à l'investissement,

Ces objectifs convergent tous, en réalité, vers la même finalité : permettre à la ville de Baccarat de demeurer maître de son destin, de conserver une capacité à agir et à investir pour son territoire

Programmation des investissements

La stratégie de l'Etat en matière de baisse des participations aux communes et aux autres collectivités locales est source d'inquiétude. La maîtrise des dépenses de fonctionnement s'avère de plus en plus délicate, et incite à plus de rigueur, surtout avec la suppression progressive de la taxe d'habitation, dont la compensation à long terme n'est toujours pas avérée.

L'austérité financière actuelle amène les collectivités locales à rationaliser encore davantage que par le passé leur gestion financière. L'objectif majeur de la gestion financière concerne la contrainte d'équilibre financier à court et à moyen terme, qui s'exprime dans la règle impérative du maintien de la solvabilité. Pour une collectivité, le bon équilibre financier est celui qui permet dans la durée de maintenir simultanément solvabilité et crédibilité financière. Il est donc conditionné par les objectifs que se fixe la collectivité au regard de ce double enjeu. Les moyens techniques à mettre en œuvre pour que ces objectifs soient tenus constituent, pour la collectivité, un moyen de s'assurer de sa liberté à réaliser ses projets tout en se réservant la possibilité d'en concevoir d'autres à plus long terme.

Cadre de référence et d'actions à travers des projets prioritaires, le plan pluriannuel d'investissement (PPI) est aujourd'hui au cœur de la prospective financière des collectivités et de leur budget. Outil prospectif et de pilotage, indispensable à la fois aux élus et aux cadres des collectivités, il permet d'exprimer les choix stratégiques et les enjeux liés à la gestion des investissements. En d'autres mots, il permet de savoir si le programme des investissements d'une collectivité est compatible avec le maintien des équilibres financiers. Il permet également d'exprimer de manière prévisionnelle l'ensemble des projets et leur découpage dans le temps en tenant compte des délais et de chaque étape de réalisation.



Depuis 2016, la ville a la volonté de disposer d'un outil de programmation des investissements envisagés à horizon 2020. Cette feuille de route permet de se projeter dans l'avenir en inscrivant d'un côté le calendrier et les coûts des projets à financer et de l'autre les ressources prévisionnelles.

Ce document stratégique d'aide à la décision qui a été réalisé, intègre et priorise l'ensemble des projets d'investissement recensés. A cette base évolutive, ajustable et vivante, l'adjonction d'un instrument de suivi permet d'accompagner et piloter les phases de réalisation construites sur une arborescence par **Programmes des Politiques Publiques**.

L'objectif est un maintien des niveaux d'investissement à hauteur de l'année passée.

Les investissements programmés donnent lieu à arbitrage en fonction des priorités définies et des capacités financières de la ville.

Le budget 2019 qui sera proposé d'ici le 8 avril prochain s'ancrera pleinement dans les deux axes politiques de la collectivité, qui sont d'une part un désendettement progressif, régulier et suivi qui lui permet d'envisager de continuer à investir avec confiance, puis, d'autre part, une nécessité et une volonté réaffirmées de maîtriser l'évolution de ses dépenses de fonctionnement dans le souci de garantir la faisabilité des ses projets mais aussi de préserver l'avenir financier de la commune.

Les priorités communales d'investissement retenues pour l'année 2019



- Travaux Ecole Élémentaire du Centre pour transformation en école primaire
- APS + APD Musée du Flacon et du Parfum (sous réserve de l'obtention des 80% de subventions)
- Création d'un parking - Cimetière
- Changement Conduite Eau Rue des Gadienes
- Travaux et équipements sportifs et culturels
- Installation de l'Ecole de Musique à l'Espace Loisirs
- Travaux de voirie

Sans oublier les investissements réalisés en 2019/2020 par la CCTLB à Baccarat pour le développement du territoire: médiathèque, piscine, exposition de préfiguration du futur musée du Parfum....
Fin 2019/Début 2020 : le PETR du Lunévillois va également débiter la réhabilitation de la gare

Conclusion

L'année 2018 a notamment permis à la ville de se doter d'un éclairage public Led qui lui permettra de réaliser des économies de fonctionnement tout en préservant l'environnement. Les possibilités de financement s'arrêtant au 31/12/2018 la ville a du faire preuve de réactivité.

L'année 2019 nécessitera encore des efforts en matière d'économies budgétaires. Les projets d'investissement seront priorités en fonction des subventions obtenues.

L'année 2019 est aussi celle de la réalisation de projets : un parking pour le cimetière, des travaux de voirie, changement d'une canalisation dans la rue des Gadines...

La ville de Baccarat continuera d'actionner plusieurs leviers afin de favoriser la croissance de son investissement :

- Une réduction des dépenses de fonctionnement en ayant davantage recours à des procédures de marchés publics,
- Une maîtrise de la masse salariale qui doit passer par une rationalisation des postes et des missions,
- Un nécessaire recours à l'emprunt pour financer une partie de l'investissement nécessaire à la ville.

L'année 2019 verra également la mise en œuvre du transfert de la compétence ASSAINISSEMENT à la CCTLB. La ville de Baccarat continuera de gérer en interne cette dernière qu'elle refacturera à prix coûtant à la Communauté de Communes. La volonté étant de maintenir un service au plus proche des baccarmois.